



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET



# Contrat de ville de Pithiviers

Quartiers Nord  
Quartier de Saint-Aignan



## Sommaire

Préambule.....	3
I - Les éléments de contexte.....	10
1) Le territoire de Pithiviers.....	10
2) Les quartiers prioritaires.....	18
II - Les modalités de gouvernance et de mise en œuvre.....	23
1) Les instances de pilotage et les engagements des signataires.....	23
1.1 La mobilisation de la Région Centre –Val de Loire.....	24
1.2 La mobilisation du Conseil départemental.....	28
1.3 La mobilisation de la Caisse allocation familiales (CAF).....	32
1.4 La mobilisation des Fonds Européens.....	33
1.5 La mobilisation de la Caisse des dépôts et consignations.....	34
1.6 La mobilisation de l'éducation nationale.....	36
2) Les instances techniques.....	38
3) Les groupes de concertation.....	38
4) Les conseils citoyens.....	39
III - Le contrat de ville 2015-2020.....	41
1) Le pilier cohésion sociale.....	43
1.1 L'accès aux droits.....	43
1.2 L'accès à la santé.....	48
1.3 La réussite éducative : assurer les apprentissages fondamentaux.....	53
1.4 L'accès à la culture, aux loisirs et aux pratiques sportives.....	60
1.5 La prévention de la délinquance.....	68
2) Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain.....	70
3) Le pilier emploi et développement économique.....	80
4) Le pilier citoyenneté et valeurs de la République.....	95
IV - Le suivi et l'évaluation du contrat de ville.....	98
1) Les enjeux et principes généraux.....	98
2) La clause de revoyure.....	99
V - Signataires.....	99
VI - Annexes.....	100

## Préambule

### ➤ Les éléments de cadrage

Les contrats de ville de nouvelle génération succèdent à compter de 2015 aux contrats urbains de cohésion sociale. Ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée. Elle est conduite par l'Etat, les Collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement des quartiers et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel. Il est conclu à l'échelle intercommunale sur la base d'un projet de territoire. Les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, **à mettre en œuvre les actions de droit commun** concourant à la réalisation des objectifs de la loi.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville 2015/2020 et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique.
- Un contrat mobilisant l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité.
- Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales.
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Les circulaires définissent également les enjeux de ce contrat autour de grands piliers :

- **La cohésion sociale** : intègre les actions de soutien aux familles, de la petite enfance, de l'éducation, de la parentalité, de la prévention de la délinquance et d'accès aux droits, à la santé, à la culture et aux activités sportives et physiques. La culture, facteur de cohésion sociale et de progrès urbain peut être un levier du développement économique.
- **Le cadre de vie et renouvellement urbain** : développe des actions concourant à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants par la création et rénovation des équipements, l'aménagement d'espaces publics et l'intervention sur le parc résidentiel. L'enjeu de ce pilier est la garantie du développement d'une stratégie durable intégrée s'attachant à définir les grandes priorités nécessaires à l'évolution des quartiers, à tenir compte des orientations régionales au titre des fonds européens et à décliner les projets de l'ANRU. Son ambition est d'agir en faveur de la qualité de vie pour tous, de la requalification des espaces en marge des dynamiques locales, de l'équité d'accès aux services de proximité et de centralité et de l'amélioration des conditions de logement des ménages les plus vulnérables. La maîtrise de l'espace public, la valorisation des ressources

et du vivre ensemble font partie intégrante des objectifs de ce pilier associant, au même titre que dans tous les territoires, densité et qualité urbaine.

- **Le développement économique et l'emploi** : concerne des actions visant à réduire les écarts de taux d'emploi entre les quartiers et le reste de l'agglomération. Ce pilier, dans une dynamique de plus grande intégration des politiques de développement économique, de l'emploi, de l'insertion et de la formation suppose l'engagement d'une réflexion commune et partagée avec tous les acteurs afin d'identifier et d'actionner les leviers favorisant l'inclusion active afin de réduire les écarts de taux d'emploi entre les quartiers et le reste de l'agglomération. Ces actions doivent aussi favoriser des conditions d'accueil attractives, durables et innovantes pour les entreprises au sein de ces quartiers y compris en faveur de parcs d'activités innovants et durables. De plus, l'emploi des jeunes est un enjeu privilégié de ce pilier.

Par ailleurs, suite aux Événements du mois de janvier 2015, le comité interministériel du 6 mars a édité « Égalité, citoyenneté : la République en actes » dont sont issues 60 mesures avec une majorité concernant directement ou indirectement les quartiers prioritaires. La déclinaison de ce document se traduira par la rédaction d'un quatrième pilier : citoyenneté et valeurs de la République.

- **La citoyenneté et les valeurs de la République** : Dans l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution de 1958, la France est qualifiée de République indivisible, laïque, démocratique et sociale :
  - Indivisible : l'intégrité du territoire et l'unité politique du pays doivent être maintenues.
  - Laïque : l'État respecte toutes les religions, mais sans en privilégier aucune.
  - Démocratique : la souveraineté appartient au peuple et elle ne peut être que déléguée aux représentants du peuple.
  - Sociale : attachement de la République à la protection des plus vulnérables.
  - Enfin, tous les citoyens ont les mêmes droits et devoirs et sont soumis aux mêmes lois.

Au-delà d'un statut juridique et des rôles sociaux, la citoyenneté se définit aussi par au moins trois valeurs traditionnellement attachées à la citoyenneté :

- La civilité : attitude de respect, à la fois à l'égard des autres mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace. C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société.
- Le civisme : consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique, agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.
- La solidarité : correspond à une attitude d'ouverture aux autres illustrant le principe républicain de fraternité. Dans ces conditions, la solidarité consiste à venir en aide aux plus démunis, directement ou par la mise en œuvre des politiques et ainsi se trouve fortement ancrée à la notion de citoyenneté.

## ➤ La politique de la ville, une démarche intégrée

Afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des acteurs et des financements publics, le contrat de ville doit prendre en compte l'ensemble des plans et schémas inscrits au sein du territoire sur les domaines de l'habitat, de l'enfance, de la jeunesse, des personnes âgées, des familles ou de l'insertion. La territorialisation des politiques de droit commun passe aussi par la déclinaison locale des conventions interministérielles d'objectifs pour les quartiers populaires. Leur mise en œuvre sera actée pilier par pilier dans le plan d'actions.

Des différents documents stratégiques au niveau locale (SCOT du Pays de Beauce Gâtinais et Pithiverais, Plan Local d'Urbanisme, Projet Éducatif Local, Projet éducatif territorial...) devront prendre en compte au fur et à mesure de leur évolution les objectifs de la politique de la ville 2015/2020, que ce soit à l'échelle communale ou à celle des quartiers. Ce projet de territoire permettra de conforter et de développer le travail en transversalité tant au niveau des services communaux, intercommunaux que des institutions départementales et des services de l'Etat.

Le présent contrat de ville 2015/2020 décline les nouvelles orientations de la politique de la ville sur l'ensemble du territoire de Pithiviers, en s'appuyant sur le bilan des Contrats Urbains de Cohésion Sociale 2007 – 2010 (renouvelés jusqu'en 2014).

## ➤ La nouvelle géographie prioritaire

La politique de la ville s'assoit sur le principe d'une action territorialisée. Assurer un développement équilibré et maîtrisé des quartiers reste la préoccupation majeure de l'action publique.

Le contrat de ville 2015 – 2020 encourage le développement d'un urbanisme de proximité et l'accueil de la diversité sociale sur tous les quartiers. Il organise son plan d'action territorial sur deux quartiers qui étaient déjà la cible du CUCS :

- Saint-Aignan (priorité n°1);
- Quartiers Nord (priorité n°2).

Dans les six ans de sa planification, il doit relever de grands défis comme le développement économique et l'emploi, la culture de la mobilité, l'apaisement de la crise du contrat social et sociétal.

La nouvelle délimitation des quartiers de la politique de la ville s'est fondée sur un nombre réduit de périmètres au niveau national, en s'appuyant sur deux critères de la population (minimum de 1 000 habitants) et de revenus (inférieurs à 60% du revenu médian de référence).

- **Quartier(s) prioritaire(s) :**
  - *Quartier de Saint-Aignan*
  - *Quartiers Nord*

## ATLAS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA COMMUNE DE PITHIVIERS

Définis en première instance (juin 2014) par le CGET (base INSEE 2011)



## Cartographie de Saint Aignan



Plan cadastral de Saint Aignan fixé par décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014

## Cartographie des quartiers Nord



**Plan cadastral des quartiers Nord fixé par décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014**

A ce titre, ces quartiers bénéficieront d'une mobilisation renforcée des moyens de droit commun ainsi que des crédits additionnels de la politique de la ville de l'Etat, des collectivités territoriales et de crédits européens.

Les fonds européens viennent en appui du développement régional dans une proportion non négligeable pour soutenir des projets en matière d'amélioration urbaine. Par ailleurs, l'Etat a signé le 17 avril 2015 le contrat de projets Etat Région qui doit intervenir sur les territoires en complémentarité avec les fonds européens.

## Les étapes d'élaboration des contrats de ville

2014			2015								
octobre	novembre	décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre
Élaboration du contrat de ville novembre 2014 à juin 2015											
Constitution des instances de pilotage, phase de diagnostic novembre à avril 2015											
	4 nov : comité de pilotage	15 déc : comité de pilotage				2 avril : comité de pilotage	12 mai Comité de pilotage	30 juin Comité de pilotage Validation du contrat de ville			
			20 janvier : groupes de travail cadre de vie et développement économique et emploi	19 février : groupe de travail cohésion sociale	11 mars : groupe de travail cohésion sociale	17 avril : comité technique	17 avril : comité technique			Relecture du contrat de ville par l'ensemble des signataires et correction	Signature du contrat de ville
						21 avril : pilotage restreint (maire / sous préfet / président ccicp / ddc)	21 avril : pilotage restreint (maire / sous préfet / président ccicp / ddc)				
				1er appel à projets 2015				2ème appel à projets 2015			
						Mise en place du Conseil Citoyen (communication, recensement des volontaires, tirage au sort),			Présentation du conseil citoyen aux habitants volontaires et tirés au sort.	1ère réunion des membres du conseil citoyen	

## I - Les éléments de contexte

### 1) Le territoire de Pithiviers

#### ➤ Contexte historique

Pithiviers, commune du département du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire, tire son nom du gaulois « quatre », les quatre chemins : la voie d'Orléans à Reims y croisait celle de Sens à Rennes.

A la charnière de la Beauce et du Gâtinais, Pithiviers fut un important centre marchand. Ses marchés et ses foires attirent alors les foules. Les marchés hebdomadaires sur les places centrales, sur le mail ouest et à Saint-Aignan ont toujours du succès. La foire de la Saint-

Georges, fin avril, anime le centre-ville depuis mille ans. Le chemin de fer de Malesherbes à Orléans apporte une nouvelle activité après 1870, comme il en est de la décentralisation parisienne depuis 1960. Les zones industrielle et commerciale se constituent au nord de la ville. Aujourd'hui, l'autoroute A 19 marque une nouvelle étape de son développement démographique et économique.

La ville de Pithiviers est le chef-lieu de l'arrondissement et canton de Pithiviers qui compte 60 654 habitants (chiffre 2008). Son maire est M. Philippe NOLLAND. Elle est l'une des deux sous-préfectures du département et fait partie du syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

La commune de Pithiviers, d'environ 9 000 habitants, est la ville principale de la communauté de communes "Le Cœur du Pithiverais" qui regroupe également Pithiviers-le-Vieil et Dadonville avec une population totale de près de 14 000 habitants. La communauté de communes a été créée en 2010 et une réflexion est actuellement en cours pour une éventuelle fusion avec les communautés de communes voisines.

### ➤ **Un développement rapide au début des années 1970, qui présente des signes de fragilité...**

Pour accompagner l'essor économique des années 1960, la ville-centre a connu une croissance urbaine significative avec l'édification du quartier Nord (1963-1970), d'une part, et du quartier de Saint-Aignan (1970-1978), d'autre part, totalisant 1300 logements gérés par deux bailleurs sociaux. Les quartiers accueillent, aujourd'hui, près de la moitié de la population de la ville-centre. Le quartier de Saint-Aignan a la particularité de concentrer la moitié des logements de petite taille ainsi que 61% des grands logements (T5). Dans le même temps, la vacance y est la plus élevée par rapport aux autres quartiers de Pithiviers.

### ➤ **Des conditions socio-économiques aggravées dans les quartiers populaires**

Au recensement de 2012, la population de l'agglomération s'élevait à 13 226 habitants, dont 8966 habitants pour la ville-centre et 3010 habitants dans les deux quartiers prioritaires de Saint-Aignan (1 760) et du secteur Nord (1250). La population des deux quartiers est caractérisée par sa jeunesse, 39% de moins de 25 ans pour les Quartiers Nord et de 49% pour Saint-Aignan, une présence importante de chefs de famille de nationalité étrangère (44% à Saint-Aignan et 31% dans le quartier Nord), ainsi que par des conditions socio-économiques faibles, deux fois moins élevées à Saint-Aignan qu'à l'unité urbaine dans laquelle le quartier s'insère (revenu fiscal moyen IRIS/revenu fiscal moyen unité urbaine = 0,49). En tant que petite ville (< 10 000 habitants), Pithiviers dispose de faibles moyens en raison de l'insuffisance de ressources fiscales générées par l'activité économique et des faibles revenus de la population. La commune reste mal reliée aux principaux pôles urbains par les transports en commun. La mobilité professionnelle et sociale est difficile.

## **Géographie du territoire**

### ➤ **Présentation de l'arrondissement**

L'arrondissement de Pithiviers est situé dans la région naturelle du Gâtinais et comprend [l'aire urbaine de Pithiviers](#). Il est limitrophe des arrondissements de Chartres à l'Ouest, Orléans au Sud, Montargis au Sud-Est, Étampes et Évry au Nord et Fontainebleau à l'Est.

Il est composé de deux cantons : Malesherbes (11 658 habitants), et Pithiviers (23074 habitants).

La superficie de Pithiviers est de 6,94 km<sup>2</sup> avec une densité de la population de 1 264 hab/km<sup>2</sup>. Située à une quarantaine de kilomètres au nord d'Orléans, capitale régionale, et proche de Paris distante de 80 kilomètres, Pithiviers et son agglomération bénéficient d'une situation géographique favorable. L'agglomération est desservie par l'autoroute A19, ce qui la relie à l'A10 à la hauteur d'Artenay et à l'A6, à la hauteur de Courtenay. Ces principaux axes de circulation relient Orléans à Nemours par la N152 et rejoignent Etampes, puis Paris, par la RD 921.

### ➤ **Partage local des compétences**

La ville de Pithiviers compétente en matière de politique de la ville est très présente sur les quartiers prioritaires avec notamment les services suivants :

- le Programme de Réussite Éducative,
- la compétence scolaire,
- les services techniques dont l'urbanisme,
- le bureau d'étude,
- la voirie et les espaces verts,
- le centre social municipal,
- la direction de l'action culturelle,
- le service des équipements sportifs,
- la police municipale...
- Le CCAS de Pithiviers est également un partenaire privilégié ; ses services sont intégrés à ceux de la municipalité.

## ➤ **La Communauté de Communes « Le Cœur du Pithiverais »**

La Communauté de Communes Le Cœur du Pithiverais a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2010 entre les trois communes de Dadonville, Pithiviers et Pithiviers-le-Vieil. Située à 45 km d'Orléans et à 85 km au sud de Paris, elle regroupe 13 569 habitants répartis sur un territoire de 59 km<sup>2</sup>, entre les régions naturelles de la Beauce et du Gâtinais, dans la vallée de l'Essonne.

La communauté de communes "Le Cœur du Pithiverais" qui, ne possède pas la compétence politique de la ville, est compétente en matière de petite enfance et d'enfance-jeunesse, d'une partie des équipements sportifs, du développement économique et de l'action sociale en faveur des personnes âgées. Ces compétences en font un acteur majeur du contrat de ville sur l'ensemble des piliers et objectifs transversaux.

La Communauté de Communes « Le Cœur du Pithiverais » s'est dotée progressivement de plusieurs compétences :

### • **L'aménagement de l'espace communautaire**

- Création, gestion et entretien de zones d'aménagements concertées d'intérêt communautaire
- participation au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais.

### • **Le développement économique**

- Création, aménagement et gestion, entretien des zones d'activités déclarées d'intérêt communautaire,
- Étude et promotion de l'activité économique sur le territoire communautaire,
- Étude en matière de développement commercial,
- Soutien aux entreprises (aides économiques directes aux entreprises, à l'emploi).

### • **La protection et la mise en valeur de l'environnement**

- Service Public d'Assainissement Non Collectif,
- Élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés.

### • **L'action sociale en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées**

- Création et gestion d'une structure multi accueil et d'un Relais Assistantes Maternelles,
- Mise en place, coordination, amélioration, gestion et suivi des actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse (à partir de 3 ans) au sein de structures existantes : accueil de loisirs sans hébergement, Point Information Jeunesse, espaces jeunes ou toute autre structure créée,
- Accompagnement des personnes âgées,
- Portage de la maison de santé pluridisciplinaire.

### • **La création, l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire,**

### • **Les équipements sportifs**

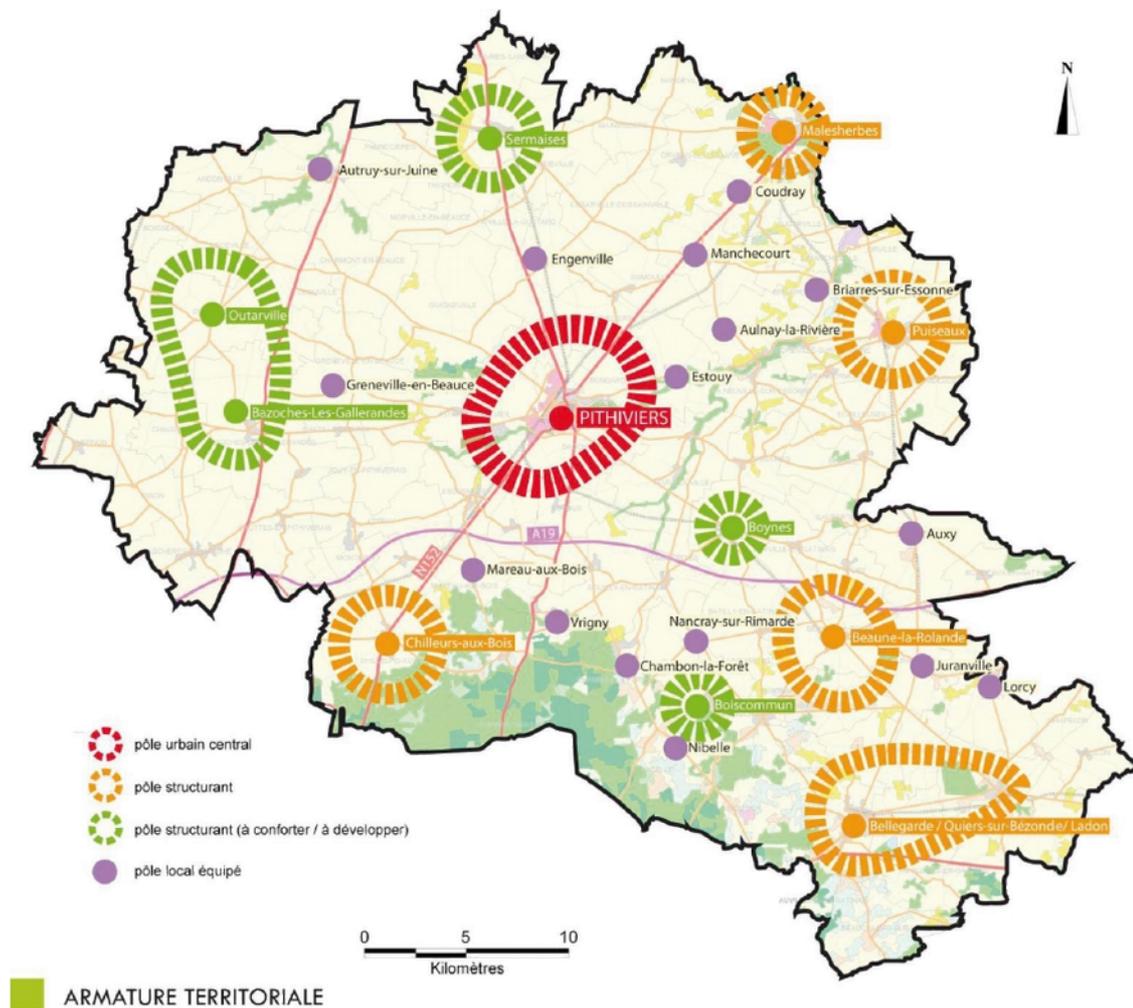
- le centre aquatique de Pithiviers
- la piscine de Pithiviers-Le-Vieil

- La politique du logement et du cadre de vie
  - l'aire d'accueil des gens du voyage de Pithiviers
- La gestion du terrain de l'aérodrome de Pithiviers-le-Vieil et de la base de loisirs de Bellebat,

## ORGANISATION DE LA VILLE, STATUT DE « VILLE-CENTRE »

L'organisation du territoire à l'échelle du Pays en pôles : (source bilan du Scot du syndicat mixte de pays Beauce-Gâtinais en Pithiverais 2011-2014)

## L'ORGANISATION DU TERRITOIRE EN PÔLES



La position géographique et la dimension de la sous-préfecture de Pithiviers, au regard des petites villes environnantes (60 000 habitants sur l'arrondissement), en font un lieu d'attractivité locale relativement important (l'agglomération d'Orléans, les villes de Montargis ou d'Etampes sont situées à 45km). L'ensemble des services de proximité (les commerces, les lieux de cultes, les établissements scolaires du premier et second degrés) est situé, principalement, à Pithiviers. Malgré la taille modeste de la ville, l'ensemble de ces équipements confère à Pithiviers le statut de ville-centre de l'arrondissement.

### ➤ Principaux services publics et équipements du territoire :

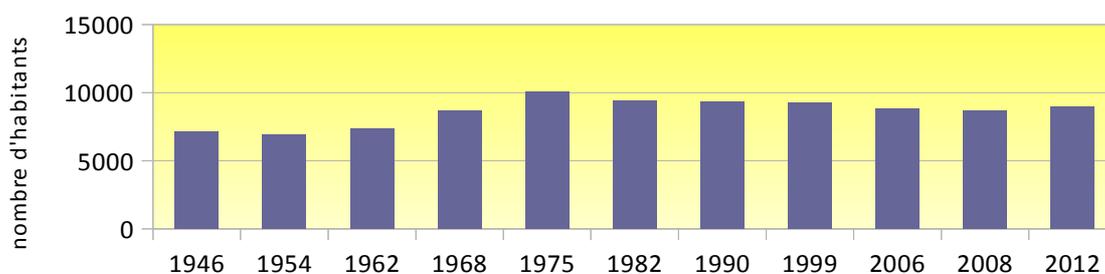
- Sous-préfecture ;
- Hôpital ;
- Antenne Chambre de Commerce et d'Industrie ;
- Pole emploi (dans la zone d'activité commerciale de Senives, à proximité des Quartiers Nord) ;
- Centre de secours ;
- Caisse d'allocations familiales (située sur le quartier de Saint-Aignan) ;
- Maison du Département ;
- Antenne de l'UDAF à Saint-Aignan ;
- Centre social municipal (à Saint-Aignan et avec une antenne sur les Quartiers Nord et en centre-ville) ;
- Établissements scolaires : Pithiviers fait partie de l'[académie d'Orléans-Tours](#) et dans la circonscription de Pithiviers. La commune possède quatre écoles maternelles publiques, quatre écoles élémentaires publiques, deux collèges (dont un privé), un lycée d'enseignement général et deux lycées professionnels (dont un privé) ;
- Mission locale ;
- Point Information Jeunesse ;
- Théâtre ;
- Médiathèque.

## STRUCTURATION SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

### ➤ Évolution globale de la population de Pithiviers :

Jusqu'en 1975, l'augmentation de la population est constante pour atteindre 10 000 habitants. Puis, la population de Pithiviers baisse ou stagne aux alentours de 9 000 habitants pour reprendre son dynamisme au recensement de 2012 (8966 habitants) et atteindre environ 9 200 habitants aujourd'hui. La population de l'arrondissement est, elle, en augmentation régulière (47 554 habitants en 1975, 60 654 habitants en 2012).

Evolution de la population de Pithiviers de 1946 à 2008



Source : INSEE, 2014

➤ **Principales caractéristiques démographiques des quartiers prioritaires (à l'échelle des quartiers IRIS):**

- Les deux quartiers de la politique de la Ville (délimitation des quartiers prioritaires) représentent 23% (IRIS : 33%) de la population de la Communauté de Communes le Cœur du Pithiverais et 34% (IRIS : 40%) de la population de Pithiviers (quartier).
- Un accroissement démographique élevé des Quartiers Nord (2 fois plus élevé que la moyenne de la communauté de communes) alors que la population diminue dans le quartier Saint-Aignan.
- Une part des femmes dans les quartiers qui augmente alors qu'elle est stable au niveau intercommunal et du Loiret.

Territoire Iris	Évolution de la population			Femmes		Hommes
	2011	2006	Variation	Part en 2011	Part en 2012	Part en 2011
Quartiers Nord	2529	2 394	+6%	53%	52%	47%
Saint Aignan	1386	1 415	-2%	51%	50%	49%
Total CV	3 915	3 809	+3%	52%	51%	48%
EPCI le Cœur du Pithiverais	13 081	12 729	+3%	51%	51%	49,00%
Loiret	659 587	645 324	+2%	51%	51%	49%

Source : INSEE, RGP 2011.

Territoire Iris	Part des moins de 14 ans en 2011			Part des moins de 14 ans en 2006	
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes
Quartiers Nord	26%	13%	13%	24%	12%
Saint Aignan	26%	14%	12%	24%	12%
Total CV	26%	13%	13%	24%	12%
EPCI le Cœur du Pithiverais	20%	10%	10%	19%	10%
Loiret	19%	9%	10%	19%	9%

Source : INSEE, RGP 2011.

- Une part des 15-29 ans supérieure à la moyenne de la communauté de communes et à celle du Loiret. La part de cette tranche d'âge a néanmoins diminué depuis 2006, comme dans les territoires de comparaison.

Territoire Iris	Part des 15-29 ans en 2011			Part des 15-29 ans en 2006	
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes
Quartiers Nord	20%	11%	9%	21%	11%
Saint Aignan	22%	11%	11%	25%	12%
Total CV	20%	11%	10%	23%	11,00%
EPCI le Cœur du Pithiverais	17%	9%	9%	19%	9%
Loiret	18%	9%	9%	19%	9%

Source : INSEE, RGP 2011.

➤ **Un territoire concerné par la précarité et la solidarité (selon l'indicateur des allocataires CAF au premier trimestre 2015) :**

- Le territoire est caractérisé par une surreprésentation des familles monoparentales (49% des allocataires de l'EPCI), des personnes isolées (40%) et des couples sans enfant (53%).

	Nombre total d'allocataires		Typologie des allocataires		
	Nbre	% du total	Isolés	Familles monoparentales	Couples sans enfant
EPCI CC le Cœur du Pithiverais	2319	100%	34%	19%	7%
Quartiers Nord	525	23%	36%	27%	7%
Saint Aignan	392	17%	33%	19%	13%
Total CV	917	<b>40%</b>	35%	24%	10%
Part des quartiers CV sur EPCI			40%	49%	53%

	Nombre total d'allocataires		Typologie des allocations		
	Nbre	% du total	Allocation Logement	APL	AAH
EPCI CC le Cœur du Pithiverais	2319	100%	66%	45%	9%
Quartiers Nord	525	23%	85%	85%	8%
Saint Aignan	392	17%	86%	83%	6%
Total CV	917	<b>40%</b>	86%	84%	7%
Part des quartiers CV sur EPCI			52%	74%	30%

	Nombre total d'allocataires		Dépendance des locataires par rapport aux prestations sociales
	Nbre	% du total	> 50% des revenus en prestations sociales
EPCI CC le Cœur du Pithiverais	2319	100%	26%
Quartiers Nord	525	23%	35%
Saint Aignan	392	17%	37%
Total CV	917	40%	36%
Part des quartiers CV sur EPCI			54%

Source : CNAF, 2015.

## II Les quartiers prioritaires.

Le territoire des quartiers prioritaires, comme défini au titre de la nouvelle politique de la ville 2015-2020, a été arrêté sur la commune de Pithiviers par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 : les « Quartiers Nord » (1 760 habitants) et le quartier « Saint-Aignan » (1 250 habitants).



Les territoires cibles de la nouvelle politique de la ville ont été désignés sur la base d'un critère unique : celui du revenu des habitants. Les ménages des Quartiers Nord et le quartier Saint-Aignan ont, en effet, respectivement des revenus médians particulièrement faibles.

### ➤ Le quartier de Saint-Aignan

Le quartier de Saint-Aignan est situé en entrée de ville de Pithiviers par la frange nord-est, et par la route de Fontainebleau. Ce quartier a été construit en grande partie entre 1972 et 1978. Situé à l'est de la commune, en limite communale avec Bondaroy, il constitue un quartier typique de l'urbanisme de grand ensemble avec de vastes espaces publics et aires de stationnement au pied d'immeubles. Le quartier est desservi par la rue de Nemours, parallèle à la route de Puiseaux. Des « squares » desservent, à partir de la rue de Nemours, les différents immeubles. Un nouvel ensemble d'immeubles plus récents a été réalisé à l'Est.

Les hauteurs des constructions varient entre R+3, R+4, R+6 et R+9. Il s'agit de tours et barres avec toits-terrasses. Certaines façades disposent de balcons. Les résidences les plus récentes à l'Est sont surmontées d'une toiture à faible pente.

Le quartier dispose d'un groupe scolaire, d'un gymnase et d'un city stade. Un centre social est implanté et un local est dédié à la PMI qui y assure ses permanences.

Le bailleur social occupe une partie d'immeuble avec ses services. Quelques commerces de proximité sont implantés sur le quartier : deux épiceries, et une pharmacie. Deux associations disposent de locaux sur le quartier : l'une travaille autour de la parentalité, l'autre est un réseau d'échange de savoirs.

### ➤ **Les Quartiers Nord**

Les quartiers Nord sont composés des quartiers de Saint-Éloi, Clos Julien, Croix Falaise et le Clos Beauvoys. L'architecture des constructions est très proche d'un quartier à l'autre. L'ensemble de ces opérations dégage beaucoup d'espaces publics souvent non qualifiés (aires de stationnement, cheminements pas toujours démarqués). A la Croix Falaise/Clos Beauvoys, les constructions s'inscrivent dans des gabarits de hauteurs de R+3 ou R+2+combles sous la forme de barres (façades de 20, 35 ou 55 m de longueur). Les constructions peuvent admettre des boxes de garage en rez-de-chaussée ou à proximité. Elles sont surmontées d'une toiture à faible pente. Des bandes de couleurs peintes (bleu pastel) animent les façades. Un petit centre commercial est situé en cœur de quartier, rue Louis Robert. Rue du Safran, on trouve un pôle d'équipements de quartier (groupe scolaire, terrains de sport).

A Saint-Eloi, les constructions atteignent généralement R+3 ou R+4+combles. Là encore, les toitures sont à faible pente. Les bâtiments rappellent l'architecture de la Croix Falaise. La barre la plus longue mesure environ 90 m.

Les quartiers Nord disposent d'un petit centre commercial contenant un café, une épicerie et un bureau de tabac. Une station service/garagiste et un concessionnaire/garagiste se trouvent également à proximité du quartier de Saint-Eloi entre la sortie de ville et l'entrée de la zone d'activité économique de Senives. Un groupe scolaire est implanté sur le quartier et le lycée de Pithiviers est à proximité. Le bailleur social dispose d'un local sur le quartier et le centre social municipal d'une antenne square François Villon à Saint-Eloi. Une association œuvrant autour de la parentalité occupe un local en bas d'immeuble sur le quartier. En face de l'ensemble de Saint-Eloi est implantée la mosquée de la ville.

### ➤ **Les quartiers dans la ville**

Le territoire de Pithiviers n'est pas très étendu mais la séparation du centre-ville et des quartiers est marquée par les vallées (vallée de l'Œuf et Val Saint-Jean).

On note la proximité des quartiers nord avec la ZAC de Senives au nord. Jouxant le quartier du Clos Beauvoys, la salle des fêtes municipale est implantée en contrebas, ouverte sur l'entrée ouest du centre-ville. Le quartier de Saint-Aignan est plus isolé, séparé du centre-ville par la vallée de l'Œuf et, tourné vers les champs, marque la fin du territoire urbain.

## ➤ La politique de la ville sur le territoire

L'agglomération s'est engagée, depuis 1994, dans la politique de la ville afin d'agir préventivement contre les mécanismes de relégation qui disqualifient ses quartiers. Les deux précédentes générations de contrats de ville intercommunaux, de 1994 à 2006, ont représenté le cadre de référence qui a été décliné par des conventions thématiques dans les domaines de l'éducation (PEL-CEL et veille éducative) et de la prévention – sécurité (CLSPD - GLTD). Depuis décembre 2006, le territoire a bénéficié de crédits de l'ANRU pour les opérations isolées réalisées sur le quartier de Saint-Aignan. Un programme de réhabilitation, de démolition de logements ainsi que la création d'un équipement multi-sports et la requalification d'espaces publics est engagé. Ces travaux d'envergure entrent, au printemps 2015, dans leur dernière phase avec l'aménagement des espaces publics par la ville de Pithiviers (place du marché Maurice Ravel, liaisons piétonnes, éclairage public, espace de jeu et de détente...). En lien avec cette restructuration urbaine, la ville a signé en 2007 un Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour une durée de 3 ans et renouvelé jusqu'en 2014. Dans ce cadre, un programme de réussite éducative est mis en place dès 2007.

En janvier 2014, la compétence de la politique de la ville est reprise par la ville de Pithiviers suite à la dissolution d'un SIVU qui gérait cette compétence depuis 1997. En juin 2014, la nouvelle géographie prioritaire définit les quartiers prioritaires de la nouvelle politique de la ville qui s'inscrira dans les Contrats de ville. Les quartiers Nord de Pithiviers ainsi que le quartier de Saint-Aignan font de nouveau partie de ces territoires prioritaires avec un aménagement à la marge de leur délimitation. Début 2015, il a été décidé, d'un commun accord entre l'Etat, la ville de Pithiviers et la communauté de communes "Le Cœur du Pithiverais", de la continuité de gestion de cette compétence par la ville. En effet, le territoire des quartiers prioritaires se situe en totalité sur la commune de Pithiviers. Les deux écoles primaires présentes sur les quartiers prioritaires feront partie dès de la rentrée scolaire 2015 des réseaux d'éducation prioritaire (REP). Elles faisaient déjà partie jusqu'alors du Réseau de réussite scolaire.

## ➤ **Projet de rénovation urbaine du quartier de Saint-Aignan**



Terrain multi-sports- janvier 2014

Crédits photos – DDT 45



Résidentialisation Allée Baugin– novembre 2014

Un programme d'aménagement du quartier de Saint-Aignan a été mis en œuvre à partir de décembre 2006 avec un financement ANRU.

Les objectifs de l'intervention actés dans le protocole local sont :

- d'améliorer l'attractivité du territoire par une meilleure cohérence de son aménagement, de sa structuration et en intégrant une diversification des fonctions.
- d'apporter des services complémentaires aux habitants du quartier par l'implantation d'un centre social, de commerces et la création d'un terrain multi-sports.
- de renouveler le patrimoine de logements et créer les conditions d'une diversification de l'habitat.

### **Programme physique :**

- 93 démolitions
- 32 reconstructions (29 hors sites)
- 459 résidentialisations
- terrain multi-sports
- Cellules commerciales
- Réhabilitation d'ascenseurs
- Aménagement espaces extérieurs, place de marché

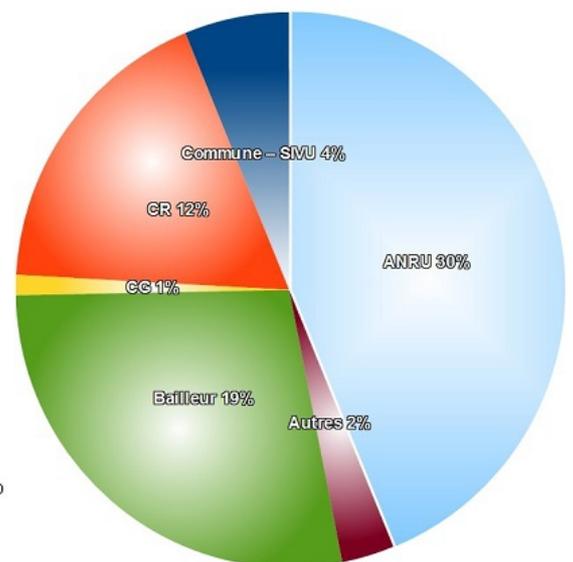
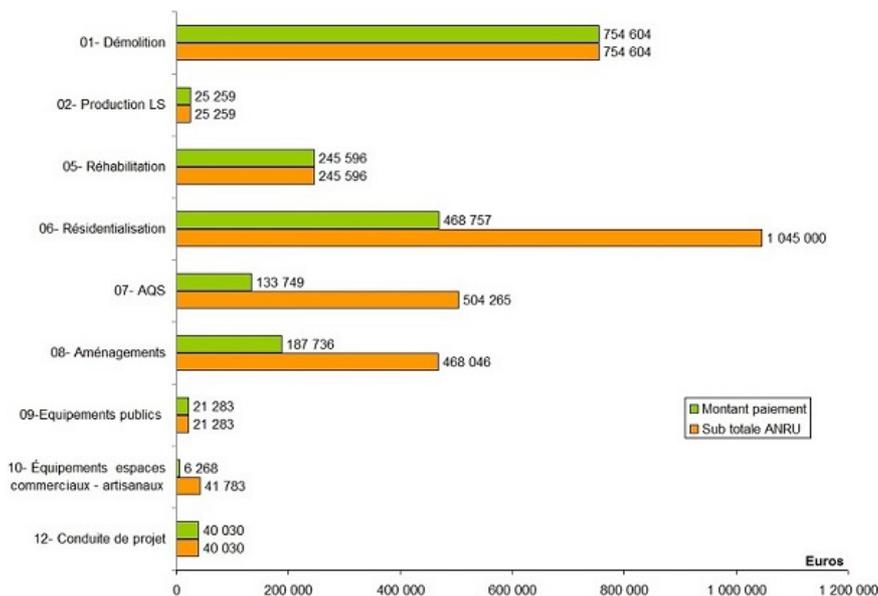




Document de communication « Etap Avenir », SIVU de la cohésion de l'agglomération de Pithiviers – Crédits photo – DDT 45

**Avancement financier : 100% engagés - 60% payés** (données au 30.03.2015)

**Les financeurs du projet :**



Bailleurs : 1,99 M €  
 SIVU – Commune : 0,45 M €  
 Département : 0,84 M €  
 Région : 1,28 M €  
 ANRU : 3,14 M €

### Enjeux urbains dans le cadre du futur contrat de ville :

Le programme d'aménagement du quartier, financé par l'ANRU depuis 2006, a modifié son image grâce à la résidentialisation soignée de 459 logements, au travail sur les circulations et à la délimitation des espaces publics-privés. Le projet arrive à son terme en matière d'intervention sur le bâti. Des améliorations de la qualité de service sont encore à venir, par exemple par la disparition des paraboles individuelles tolérées en l'absence de système collectif d'alimentation qui est en cours d'étude. L'intervention de la ville sur les espaces publics devrait parachever ces investissements qui devront être maintenus en bon état dans le temps.

Pour finaliser cette intervention urbaine, l'enjeu est d'ouvrir le quartier vers l'extérieur et de développer des moyens de transports en commun pour favoriser les mobilités.  
(source : Fiches synthétiques programmes ANRU – délégation locale du Loiret mars 2015)

## **II - Les modalités de gouvernance et de mise en œuvre.**

Sur le plan politique comme technique, le mode de gouvernance choisi a un double objectif :

- Rapprocher la prise en compte des préoccupations urbaines, sociales et économiques en articulant le droit commun et la politique de la ville.
- Favoriser un système d'aller-retour entre le niveau politique et les acteurs de terrain.

La mise en place d'une gouvernance est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées. Avec cette gouvernance, les partenaires vont se doter d'un ensemble de procédures à respecter afin d'assurer le bon fonctionnement et la mise en œuvre du contrat.

L'organisation de cette gouvernance doit être établie pour tenir compte :

- des particularités de chaque quartier,
- de la spécificité des difficultés rencontrées par les habitants,
- du contexte socio-économique,
- du potentiel de chaque territoire,
- de l'organisation des acteurs et des politiques publiques.

L'engagement des partenaires dans le contrat repose sur la mise en œuvre des programmes et des politiques publiques conduites par chacun sur les quartiers prioritaires, ou par déclinaison spécifique.

Les partenaires du contrat de ville garantissent le déroulement de son pilotage et de son évaluation. Ils décident ainsi de tous les arbitrages sur le contrat : actions, financement, priorités, procédure...

### **1) Les instances de pilotage et les engagements des signataires**

Le comité de pilotage réunit tous les partenaires signataires sous la responsabilité conjointe de la Préfecture et de la ville, compétente par délégation en matière de politique de la ville.

Le comité de pilotage est le garant de la mise en œuvre de la politique de la ville sur le territoire de Pithiviers.

Sa composition fait l'objet d'un arrêté et d'un règlement intérieur (annexe n° ...).

Il a pour mission de :

- définir les grandes orientations stratégiques, piloter la gestion opérationnelle sur l'avancement des travaux,
- garantir l'atteinte des objectifs,
- procéder à l'évaluation et aux ajustements éventuels,
- assurer en appui de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire, la sélection des dossiers de demandes de subvention au titre du FEDER en émettant un avis

d'opportunité; puis de les transmettre à la région Centre Val de Loire, (autorité de gestion) pour instruction administrative et financière, avant validation par le comité régional de programmation. L'organisme intermédiaire veille en outre à la mise en œuvre des opérations sélectionnées.

- identifier annuellement les priorités de chaque acteur sur les piliers
- valider les actions, leur programmation financière pluriannuelle et l'effectivité des actions.

Du fait de la nature de ses missions, il se réunira autant que de besoin. Une représentation des conseils citoyens sera mise en œuvre au sein du comité de pilotage.

La ville animera le contrat de ville en coordination étroite et permanente avec la Préfecture :

- tenue des échéanciers et des calendriers de réunions,
- préparation des instances de pilotage,
- coordination technique, animation méthodologique, informations,
- participation aux différentes instances, aux groupes de travail,
- concertation sur certaines actions.

A ce titre, le comité technique du contrat de ville sera un organe essentiel du comité de pilotage.

L'animation du contrat de ville doit permettre de décroisonner les approches thématiques, et d'ouvrir les échelles géographiques afin d'accéder à un débat élargi avec tous les acteurs et opérateurs de terrain.

Par ailleurs, la collectivité en lien avec l'Etat, veille à l'articulation entre le contrat de ville et les autres contrats, schémas ou plans territoriaux.

## **Les engagements des signataires.**

Dans l'objectif de valoriser les atouts du quartier et de renverser la dynamique de décrochage, il importe que tous les acteurs publics et privés susceptibles d'apporter une amélioration à la vie du quartier prioritaire et de ses habitants s'unissent pour mutualiser leurs moyens dans le cadre d'une démarche concertée et contractualisée. Le présent contrat concrétise cette démarche.

Aussi, les orientations et les objectifs, décrits ci-après, guideront l'ensemble des projets à mener au bénéfice du quartier et à décliner dans les quatre piliers d'intervention.

### **1.1 La mobilisation de la Région Centre –Val de Loire.**

Le présent article définit les priorités régionales et identifie les thématiques pouvant être accompagnées par la Région au titre de ses dispositifs. Les montants de subventions régionales pouvant le cas échéant apparaître dans les annexes sont mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale.

\*\*\*\*

La Région Centre - Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés.

A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de Ville peuvent être soutenues par la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles.

En particulier, en lien avec les compétences régionales en matière d'emploi, de formation et de solidarité territoriale, les crédits régionaux seront prioritairement mobilisés :

#### **Au titre du pilier « cohésion sociale », autour de :**

- L'action éducative et la lutte contre le décrochage scolaire :

La Région est en responsabilité dans les domaines de l'accueil des lycéens et des apprentis.

Elle s'engage à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements situés dans les quartiers prioritaires ou à proximité à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote, comme la lutte contre les discriminations, les actions en faveur de l'égalité des chances, la promotion de la citoyenneté, la santé, la culture.

Une part des actions conduites par la Région en matière d'apprentissage est cofinancée par des crédits du FSE dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020 : actions qualifiées à destination des apprentis, professionnalisation des équipes CFA.

Par ailleurs, pour permettre aux jeunes d'entrer sur le marché du travail avec la qualification la plus élevée possible, la Région s'engage fortement pour lutter contre le décrochage du système scolaire tant dans les lycées que dans les CFA, en coordonnant des plateformes ayant pour mission de repérer, contacter les jeunes et leur proposer une solution de retour en formation qualifiante (voie scolaire, apprentissage, formation continue) ou d'insertion professionnelle.

- Le développement des usages liés au numérique

Au-delà du déploiement du Très Haut Débit, la Région accompagne le développement des usages liés au numérique via des initiatives dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'économie, de la formation, et par l'aménagement de lieux dédiés.

- La mise en place de structures adaptées pour l'accueil de la petite enfance

Ce type d'investissement permet un accès facilité à l'emploi pour les jeunes parents, notamment dans le cas de familles monoparentales, très représentées dans les quartiers prioritaires et souvent confrontés à des emplois en horaires décalés.

- Les projets locaux de santé, via des structures d'exercice regroupé (MSP, centres de santé, ...)

L'accès à la santé est un droit fondamental dont sont trop souvent éloignées les populations des quartiers prioritaires où la problématique de l'accès aux soins est aussi prégnante que dans certaines zones rurales. La Région accompagne et soutient des projets de promotion de la santé initiés dans les lycées et les CFA en faveur des jeunes, en lien avec des structures associatives locales.

- Le soutien à des actions culturelles et sportives

Les associations culturelles et sportives jouent un rôle de proximité fondamental notamment auprès des jeunes, pour développer le vivre ensemble et la citoyenneté. Le sport participe par ailleurs à l'épanouissement personnel et à la santé.

La Région encourage le mouvement sportif dans ses actions d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipement (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées ...

#### **Au titre du pilier « cadre et vie et renouvellement urbain », autour de :**

- La réhabilitation thermique du parc social

Au-delà des financements mobilisables pour la constitution ou reconstitution de l'offre, ou pour l'amélioration de l'habitat (résidentialisation, réhabilitations...), la réhabilitation thermique est primordiale, tant pour la lutte contre le réchauffement climatique, que pour améliorer le confort des logements et baisser la quittance globale des locataires.

Concernant l'offre nouvelle, celle-ci doit être pensée dans une logique de parcours résidentiel et de mixité sociale.

- L'aménagement d'espaces et d'équipements publics favorisant le lien social

La Région accompagne les initiatives visant à améliorer ou réintroduire des services et équipements de qualité dans les quartiers, notamment ceux développant le lien social et permettant une ouverture du quartier vers la ville (médiathèques, centres culturels, maisons des jeunes, équipements sportifs, centres sociaux...).

Concernant les espaces publics, priorité est donnée à la requalification d'espaces propices à la convivialité (places, jardins publics, plaines de jeux...).

- La mobilité

Les liaisons inter-quartiers sont une condition de l'intégration des quartiers prioritaires au reste de la ville et plus largement de l'agglomération. A cet effet, leur accessibilité et leur désenclavement est un objectif à atteindre. Conformément au Plan Climat Régional, la Région priorise ses interventions en direction des transports en commun (aménagement liés à la restructuration de réseaux de bus et à l'amélioration des dessertes) et des circulations douces (pistes cyclables, cheminements piétonniers).

### **Au titre du pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi », autour :**

#### ○ Du soutien à la création et au développement d'activités

Les initiatives d'optimisation du potentiel économique des quartiers doivent être encouragées. La Région dispose d'outils de soutien à la création, au développement à la reprise d'entreprises, et d'interventions pouvant accompagner les projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises (type couveuses, pépinières), les locaux commerciaux ou de services.

#### ○ Du développement de l'accès à l'emploi et à la formation

Le soutien à l'emploi et au développement économique durable est prioritaire pour la Région.

Dans ce cadre, elle définit, organise et met en œuvre des formations à destination des demandeurs d'emploi pour :

- répondre aux besoins économiques des entreprises et du territoire, lutter contre le chômage,
- permettre aux demandeurs d'emploi de s'intégrer professionnellement et de sécuriser leurs parcours.

Cette offre de formation vise notamment l'obtention des 1ers niveaux de qualification correspondant aux niveaux d'employabilité repérés dans les entreprises de la région (niveau IV et V). Une part de ces actions est cofinancée par des crédits du FSE et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) sur la période 2015/2017 dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020. L'IEJ vise les personnes de – de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation pour une intégration durable sur le marché du travail.

En complément, la Région :

- coordonne le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), afin que tous les publics, jeunes et adultes disposent d'un égal accès à l'information et à l'orientation tout au long de la vie,
- développe une politique d'accès aux savoirs de base pour favoriser l'insertion des publics visés,
- mobilise différentes réponses pour accompagner, vers la formation et/ou l'emploi, les demandeurs d'emploi au 1er rang desquels figurent les jeunes : aide au fonctionnement des Missions Locales, aide au permis de conduire, garde d'enfants, transport...

Enfin, la question de l'insertion constitue une préoccupation régionale qui se traduit en particulier par l'encouragement au recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics dans le cadre des Contrats territoriaux (à minima 5% des heures travaillées pour des investissements supérieurs à 500 000 € HT).

o Du soutien à l'économie sociale et solidaire

La Région est particulièrement attentive au développement des emplois non délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire. Elle soutient en particulier les emplois associatifs.

Par ailleurs, les activités d'insertion par l'activité économique peuvent être soutenues.

\*\*\*\*

Le public jeune étant un public prioritaire pour la Région au vu de ses compétences, un certain nombre de mesures en leur faveur sont développées dans le cadre du Plan avenir jeunes.

Des initiatives transversales peuvent également rejoindre les priorités de politiques régionales, comme par exemple, hors agglomérations, le dispositif ID en Campagne qui est susceptible d'intervenir sur les 3 piliers.

\*\*\*\*

La Région s'engage à faire connaître auprès des chefs de projet politique de la Ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de Ville. Un vade-mecum est tenu à leur disposition par les services régionaux.

Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande de subvention orientée vers le dispositif identifié, dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional.

En particulier, concernant les investissements, que ceux-ci s'inscrivent ou pas dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, les crédits régionaux sollicités devront être inscrits au Contrat Régional de Solidarité Territoriale correspondant.

Le financement régional s'opèrera selon les modalités des cadres d'intervention correspondants.

## 1.2 La mobilisation du Conseil départemental.

Le Conseil départemental du Loiret intervient dans la politique de la ville depuis plusieurs années au travers de ses compétences de droit commun et politiques volontaristes. Il a soutenu et mis en œuvre différents projets concourant au développement des quartiers prioritaires et a également développé la présence de ses services sur le terrain.

Un certain nombre des politiques déployées par le Département recouvrent les domaines visés par la politique de la ville (solidarités et insertion, culture, éducation, jeunesse, développement économique...).

Le présent article définit les priorités départementales et identifie les thématiques pouvant être accompagnées par le département du Loiret, au titre de ses dispositifs. Les éléments

évoqués ci-après, sont mentionnés à titre indicatif afin de valoriser l'intervention existante du Conseil départemental du Loiret et n'engagent pas la collectivité départementale.

## **1. Au titre du pilier « Cohésion sociale »**

### **• La mobilisation des agents départementaux dans les quartiers prioritaires**

Dans le domaine de l'action et de la prévention sociale, le Conseil départemental mobilise ses agents sur l'ensemble du territoire et notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (travailleurs sociaux, chargés d'insertion professionnelle, médecins de PMI, puéricultrices...).

Les professionnels des Maisons du Département réalisent des permanences sur les quartiers prioritaires pendant lesquelles ils assurent un accompagnement des publics (accueil, écoute, information, orientation ...). Ils interviennent sur des problématiques variées telles que le logement, l'accès aux droits, l'insertion sociale ou professionnelle, la perte d'autonomie, etc.... Ils soutiennent et accompagnent les parents dans leur fonction éducative. Le Conseil départemental du Loiret est vigilant quant à l'adaptation des modes de suivi et d'accompagnement des publics en difficulté face à l'évolution de la demande sociale.

### **• L'insertion des publics en difficulté**

Le Département du Loiret poursuit une politique d'insertion tournée vers un objectif d'employabilité et de retour à l'emploi des publics en difficulté, en lien avec les structures associatives et partenaires locaux. La vocation première est de mettre à disposition des publics les moyens nécessaires vers une autonomie sociale et économique. Il s'investit notamment auprès des allocataires du RSA, des jeunes en grande difficulté, dans une logique préventive, et auprès de personnes connaissant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement autonome. Il poursuit son partenariat avec les Missions locales et les structures associatives en faveur des jeunes âgés de 18 à 25 ans, mais également en faveur des plus défavorisés. Enfin, le Département poursuit le développement des clauses d'insertion dans les marchés publics au bénéfice des publics en difficulté.

### **• Le soutien en matière d'accompagnement social lié au logement**

Le Département intervient pour accompagner des ménages en difficulté d'accès ou de maintien dans le logement, notamment en accordant des aides financières pour leur faciliter l'entrée dans le logement. Des mesures d'accompagnement social lié au logement sont mises en place pour les publics les plus en difficulté. De plus, les agents du Département déploient leurs interventions et leur expertise en matière de logement (accès au logement locatif social, prévention des expulsions locatives...).

Le Département du Loiret en tant que co-pilote du Plan Solidarité Logement 45 (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées), souhaite poursuivre les actions engagées dans le cadre de ce plan mais aussi travailler sur de nouveaux projets dans un contexte en permanente évolution où les difficultés de logement ne cessent de croître et touchent un public de plus en plus varié et vulnérable : la lutte contre la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne, développement d'une offre adaptée de logement....

- [L'action du Département du Loiret en faveur de la Jeunesse](#)

Le public jeune étant une priorité pour le Département du Loiret, il a adopté en 2013, un schéma départemental en faveur de la jeunesse baptisé « Mod'J » afin de favoriser la transparence, la cohérence et la lisibilité de la politique jeunesse. Les objectifs généraux de Mod'J sont la réussite, l'épanouissement et l'engagement des jeunes, et s'inscrivent dans une dimension d'insertion et de promotion sociale. Mod'J s'adresse aux jeunes de moins de 25 ans tout en priorisant les actions en direction des collégiens. Les actions éducatives menées s'inscrivent notamment dans les mesures de lutte contre le décrochage scolaire ou encore le développement de l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs...

- [L'implication au titre du soutien aux familles et à l'éducation](#)

La politique de prévention mise en œuvre par le Département, s'exerce auprès des jeunes et des familles en situation psycho-sociale et éducative fragilisée. Elle est mise en œuvre dans tous les espaces de vie de l'enfant, au sein de la famille de l'école et du quartier, comme sur tout le territoire du Loiret. Elle concourt à des objectifs de cohésion sociale grâce à des actions de soutien à la parentalité, à l'insertion sociale des jeunes et de leurs familles, de lutte contre l'absentéisme et l'échec scolaire, de repérage des risques de dérive et d'inadaptation sociale. La PMI, par son action au sein des quartiers et au sein des établissements scolaires, contribue au dépistage de troubles susceptibles d'impacter la scolarisation et l'intégration de l'enfant, de prévenir des troubles cognitifs et comportementaux et d'orienter vers les consultations spécialisées. Afin de favoriser la mise en œuvre de projets destinés à soutenir les mineurs dans leur intégration sociale et scolaire et les accompagner dans leur réalisation, des aides financières peuvent être attribuées par le Département.

La spécificité d'intervention des professionnels dans le cadre de la politique de la ville se situe dans la participation règlementaire aux dispositifs dédiés tels que le Dispositif de Réussite Educative et aux Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) notamment.

- [Favoriser l'accès à la culture et la pratique sportive](#)

Favoriser l'accès des plus démunis à la culture, au sport, aux loisirs et au tourisme éducatif est une exigence essentielle afin de maintenir le lien entre les personnes en situation précaire et la société. Le Département lutte ainsi contre les exclusions, en favorisant l'accès à la culture des personnes qui en sont exclues par la mise à disposition de places à titre gratuit pour l'accès à des manifestations et des équipements, dont il a la charge.

- [Démographie médicale et Services aux publics](#)

Le Conseil départemental poursuit son soutien aux communes en apportant des aides pour la création de Maisons de santé pluridisciplinaires et des aides à l'installation de médecins, en zones carencées. Par ailleurs, dans le cadre de la loi Notre et en partenariat avec la Préfecture, le Département mène une réflexion sur un schéma des services au public du Loiret.

Enfin, le Département favorise l'évolution des services publics en dotant les Maisons du Département d'Espaces Services Publics (bornes de proximité équipées d'Internet et de

visioconférence pour entrer en relation avec certains services publics sans avoir à se déplacer).

## **2. Au titre du pilier « Cadre de vie et le renouvellement urbain »**

- **Politique du Département en matière d'Habitat**

Il conduit une politique volontariste dans le domaine de l'habitat, lequel constitue un enjeu fort pour l'aménagement et le développement économique du territoire. Cet engagement s'est renforcé depuis la prise de la délégation de compétences des aides à la pierre sur le territoire Loirétain (en dehors du périmètre de l'Agglomération Orléanaise, elle-même délégataire des aides à la pierre).

À ce titre, il favorise la production et la réhabilitation de logements locatifs sociaux, ainsi que l'amélioration de l'habitat dans le secteur privé. Il intervient auprès des propriétaires occupants comme des bailleurs sociaux ou privés. Il accompagne et soutient également les collectivités locales souhaitant s'engager dans des procédures stratégiques en matière d'habitat (études de Plans Locaux de l'Habitat, études pré-opérationnelles, Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat...).

- **Le soutien à l'équipement des communes:**

Le Département apporte un soutien aux communes pour l'équipement en vidéoprotection, dans une logique de tranquillité publique et de prévention, en complémentarité avec les fonds d'État. Il apporte également des aides aux intercommunalités pour la construction d'équipements structurants (équipements sportifs, culturels, de loisirs dans le cadre du Fonds Départemental de Développement Intercommunal). Des aides sont accordées aux communes pour la rénovation et l'aménagement des bâtiments communaux, notamment dans l'objectif d'améliorer les conditions d'accueil du public (confidentialité, personnes handicapées).

## **3. Au titre du pilier « Développement de l'activité économique et de l'emploi »**

- **La mobilité pour favoriser le retour à l'emploi**

Afin de répondre à la diversité des besoins des bénéficiaires du RSA sans moyen de se déplacer et pallier ainsi à leurs difficultés, le Département impulse et développe des actions de mobilité en lien avec les partenaires et les structures associatives sur le territoire départemental afin de favoriser l'accès, le retour et le maintien à l'emploi des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail.

- **Le soutien à la création d'entreprise**

Le Département du Loiret se donne les moyens nécessaires afin d'aider et d'encadrer les initiatives des bénéficiaires du RSA souhaitant trouver ou retrouver une activité professionnelle en créant leur propre emploi afin de sortir du dispositif RSA. À ce titre, il finance des actions d'accompagnement à la création d'entreprise et de suivi post-crédation afin de pérenniser les entreprises créées sur l'ensemble du territoire.

- **L'Insertion par l'activité économique**

En vue de favoriser le retour à l'emploi des publics qu'il accompagne, le Département apporte également un soutien important aux acteurs de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) pour permettre à des bénéficiaires du RSA sans emploi, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion au sein de structures spécifiques (Ateliers et Chantiers d'Insertion, Associations Intermédiaires, Entreprises d'Insertion,...).

- [Les contrats aidés](#)

Le Conseil départemental s'engage également dans le cadre du cofinancement de Contrats Uniques d'Insertion et des Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion, au profit des bénéficiaires du RSA relevant de sa compétence.

- [Développement économique des territoires](#)

Afin de favoriser le développement de l'activité économique sur l'ensemble du territoire, le Conseil départemental finance des aides au maintien et à la modernisation des commerces de proximité dans les communes, à l'acquisition des véhicules de tournée, à l'aménagement de zones d'activités, aux entrepreneurs pour la création d'entreprises de proximité... Une convention est conclue avec la Chambre des métiers et de l'artisanat pour favoriser la création, la transmission et la reprise d'entreprises artisanales.

\*\*\*\*\*

Les différents dispositifs de droit commun relevant de la compétence du Département du Loiret peuvent être activés après formulation d'une demande de subvention orientée vers le dispositif identifié, dans le respect des procédures départementales et de la validation de l'Assemblée départementale (dans la limite des crédits votés au budget départemental).

### 1.3 La mobilisation de la Caisse allocation familiales (CAF)

Acteur majeur de la politique familiale, la caisse d'allocation familiale exerce son activité autour de cinq grandes thématiques :

- La petite enfance;
- La jeunesse ;
- La parentalité ;
- La solidarité et l'insertion sociale ;
- Le logement et le cadre de vie ;

La politique de la ville en qualité de politique de cohésion urbaine et de solidarité au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants poursuit des objectifs partagés par la branche Famille.

La caf peut donc intervenir à l'aide de ses dispositifs de droit commun pour :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants ;
- Soutenir les dispositifs parentalité ;
- Structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles ;
- Accompagner la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances ;
- Renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale ;
- Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables ;

Au-delà de ses dispositifs de droit commun la CAF peut également mobiliser des fonds spécifiques afin de soutenir des actions entrant dans son champ de compétence menées au profit des habitants des quartiers prioritaires.

#### 1.4 La mobilisation des Fonds Européens

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial intégré et avec l'Accord de Partenariat entre l'Etat français et la Commission européenne relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE Centre-Val de Loire 2014/2020 a spécifiquement inscrit des crédits FEDER, dans le cadre d'un axe dédié, au bénéfice d'investissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville :

- En direction de la réhabilitation thermique de 4 000 logements sociaux à l'horizon 2023 sur l'ensemble des 52 quartiers prioritaires en région Centre - Val de Loire.
- En direction de la création de locaux d'activités économiques, dans les quartiers prioritaires ou leurs abords immédiats.

#### **Les modalités de mobilisation des fonds européens :**

Conformément aux règlements du Parlement européen et du Conseil : article 7 du règlement FEDER 1301/2013 et article 123 du règlement général 1303/2013 :

- Le FEDER soutient dans le cadre des programmes opérationnels, le développement urbain durable au moyen de stratégies qui prévoient des actions intégrées destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux qui rencontrent les zones urbaines.
- Les villes et les entités infrarégionales ou locales chargées de la mise en œuvre des stratégies urbaines durables, ci-après dénommées « autorités urbaines » sont responsables des missions liées, au minimum, à la sélection des opérations conformément à l'article 123 du règlement 1303/2013.

- L'Autorité de gestion peut désigner un ou plusieurs Organismes Intermédiaires (OI) pour exécuter certaines tâches de l'Autorité de gestion ou de l'autorité de certification sous la responsabilité de cette autorité. Les modalités convenues entre l'Autorité de gestion et les organismes intermédiaires sont consignées officiellement par écrit.

Par conséquent :

- Les Contrats de ville, cadres de mise en œuvre de la politique de la ville, correspondent à une approche intégrée du développement urbain souhaité par la Commission européenne.
- Chaque EPCI est désigné comme « Autorité urbaine » et Organisme Intermédiaire (OI). Il participe directement à la mise en œuvre de l'axe urbain du PO en sélectionnant les opérations pouvant bénéficier de crédits FEDER.

Chaque OI sélectionne les dossiers de demande de subventions FEDER dans le cadre du comité de pilotage du Contrat de ville.

L'opération retenue est ensuite instruite par l'autorité de gestion (Région Centre-Val de Loire) qui aura la responsabilité de vérifier son éligibilité (conformément à l'art. 7(5) du règlement(UE) N°1301/2013). L'Organisme Intermédiaire veille à la mise en œuvre des opérations sélectionnées.

Le Comité régional de programmation et le Comité de suivi du PO, sont systématiquement informés des opérations sélectionnées par chaque OI au titre de l'axe urbain.

### Les modalités de gouvernance :

Après sélection d'une opération par un OI, l'Autorité de gestion assure la notification, le conventionnement avec le bénéficiaire et le contrôle des dépenses déclarées en vue de leur remboursement en conformité avec les règles en vigueur.

L'autorité de gestion peut réunir les OI, afin d'examiner toute question relative à la bonne mise en œuvre de cet axe urbain.

- le Conseil départemental inscrit son action selon les termes suivants :
- la Caisse d'Allocations Familiales,
- Pôle Emploi
- les bailleurs
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- La Chambre de Commerce
- La Chambre des Métiers

## 1.5 La mobilisation de la Caisse des dépôts et consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Pithiviers.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...) ;
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...) ;
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents

## 1.6 La mobilisation de l'éducation nationale

La direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret s'engage à mobiliser ses moyens de droit commun pour soutenir et accompagner la politique d'éducation, de formation et d'insertion en faveur des jeunes issus des quartiers prioritaires politique de la ville. Cela se traduit par des taux d'encadrement en personnels d'enseignement et d'éducation plus favorables dans les écoles et les collèges de l'éducation prioritaire et la mise en place de dispositifs de prévention et de décrochage.

## 2) Les instances techniques.

Afin d'assurer la conduite technique du contrat de ville, le comité technique placé sous la co-animation de la DDCS et du chef de projet s'assure de la déclinaison des orientations stratégiques du contrat et de l'atteinte des objectifs fixés :

- Réalisation des actions.
- Lancement des appels à projet.
- Organisation et suivi de l'évaluation.
- Propositions d'orientations et suivi financier pour le pilotage du contrat.

A ce titre, le comité technique, lieu du partage collectif des travaux issus des groupes de concertation, examine les expertises de terrain à partir du cadre politique du contrat de ville.

## 3) Les groupes de concertation.

Les enjeux volontaires de la politique de la ville renouvelée se traduisent par des évolutions structurelles du mode de gouvernance, en termes d'ingénierie opérationnelle, d'organisation et de méthodes pour impulser et soutenir une nouvelle dynamique de travail partenarial.

L'animation du contrat de ville en proximité est essentielle (pour impliquer les opérateurs notamment associatifs qui interviennent au quotidien dans les quartiers) et coordonne les actions.

Il s'agit de maintenir un cadre de réflexion à partir des questions opérationnelles qui ont été formulées depuis la définition des nouveaux périmètres de la géographie prioritaire.

Afin de permettre un meilleur lien avec les actions à développer sur le terrain, la ville a conduit le diagnostic à partir de trois groupes de travail (renouvellement urbain, emploi, cohésion sociale) qui ont contribué à définir les enjeux, les grands objectifs et les objectifs opérationnels du contrat de ville.

Ces instances de concertation, composées d'associations, de représentants des signataires et financeurs du contrat de ville, mobilisées régulièrement pour l'élaboration du diagnostic du contrat de ville et co-animées par un représentant de l'Etat et un représentant des collectivités, ont de ce fait pour objectifs :

- De mobiliser le réseau d'acteurs et partenaires concerné par la thématique et garantir la cohérence de l'action collective,
- De favoriser l'articulation des projets en recherchant des méthodes de travail transversales et la mise en place de modes d'organisation collectifs,
- De partager l'analyse de l'observation et de l'évolution des quartiers,
- De faire le lien avec les conseils citoyens.

Ces groupes se réuniront aussi tout au long de la durée du contrat de ville sur des points d'étape de l'avancée du contrat, pour son suivi et son évaluation.

Pour le volet cohésion sociale, qui comporte un grand nombre de thématiques, ce groupe pourra scinder son organisation de travail par quartiers.

#### 4) Les conseils citoyens.

Par dérogation, la ville de Pithiviers met en place un conseil citoyen pour ses deux quartiers prioritaires au vu de la petite dimension de ces quartiers (1300 et 1700 habitants). La constitution du conseil citoyen n'a pu être faite en amont de l'élaboration du contrat de ville.

##### ➤ **Ses missions**

Les principes généraux qui régissent l'action des conseils citoyens sont inscrits dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 : « liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité ».

Les principes particuliers des conseils citoyens sont la souplesse, l'indépendance, la pluralité, la parité, la proximité, la citoyenneté.

Il s'agit de favoriser l'expression des habitants et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels afin de stimuler la co-construction et d'appuyer les initiatives citoyennes.

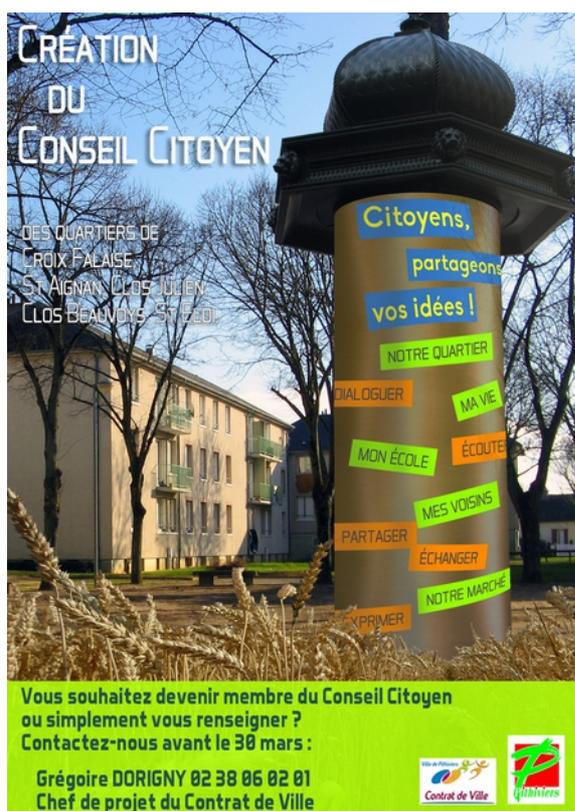
Une participation de représentants du conseil citoyens aux différentes instances est encouragée, en fonction de sa montée en puissance dans le temps. Ils émettront un avis sur la programmation annuelle avant le comité de pilotage décisionnaire.

La commune de Pithiviers mettra à disposition les moyens nécessaires, dont les locaux, pour que le conseil citoyen puisse se réunir.

##### ➤ **Les membres volontaires**

La mobilisation des volontaires en deux temps :

- une campagne de communication écrite (affiches, flyers, panneaux lumineux municipaux et site internet de la ville) afin de faire connaître le dispositif et de permettre une première adhésion.
- La recherche de volontaires par une communication plus ciblée en passant par les acteurs et élus locaux (mission locale, centre social, commerçants, directeurs d'écoles, animateurs...).



# CRÉATION DU CONSEIL CITOYEN

**Qu'est-ce que le Contrat de Ville ?**  
 Un engagement sur 6 ans entre l'Etat, la Ville de Pithiviers, les collectivités, les bailleurs et les organismes sociaux.  
 Suite à un diagnostic, des enjeux de territoire sont définis et des objectifs sont déterminés dans le but d'améliorer les conditions de vie des habitants (éducation, loisirs et culture, cadre de vie, emploi, accès aux soins...).

**Qu'est-ce que le Conseil Citoyen du Contrat de Ville ?**  
 Un groupe de personnes représentant les quartiers de : Croix Falaise, Clos Julien, Saint Eloi, Saint Aignan et Clos Beauvoys.

**Un Conseil Citoyen, pour quoi faire ?**  
 Pour échanger sur la vie du quartier, pour partager ses envies, pour réfléchir à demain, pour définir de nouveaux enjeux, pour initier des projets...  
 Pour construire ensemble l'avenir de son quartier.

**Qui compose le Conseil Citoyen ?**  
 Il doit y avoir 20 membres titulaires (et jusqu'à 20 suppléants) :  
 - 10 à 12 habitants, la moitié tirée au sort, les autres volontaires  
 - 8 à 10 acteurs locaux ou membres d'associations locales.

## ➤ Les membres tirés au sort

Le tirage au sort a eu lieu sur la base de la liste électorale et des listes d'habitants fournies par les bailleurs sociaux. La combinaison de ces deux types de liste a permis de cibler assez largement les habitants du parc locatif et les propriétaires. Le tirage au sort a eu lieu à partir de listes anonymes ; ce sont les enfants de l'accompagnement scolaire qui ont tiré au sort lors d'une séance organisée en présence de journalistes et élus municipaux.

## ➤ Les acteurs locaux

La mobilisation des acteurs locaux a été plus laborieuse puisque plusieurs refus successifs ont été formulés pour des raisons évidentes mais qui resserrent le champ de ce sous-groupe. Il y a peu de commerçants sur les quartiers et un seul a accepté actuellement. Un animateur du centre social participera (la directrice dans un premier temps) ainsi qu'un directeur de club sportif (karaté).

## ➤ Organisation

Concernant le portage juridique du conseil et son animation aucune structure associative locale n'a pu être trouvée. L'idée d'un portage commun au niveau départemental est étudiée. L'animation serait alors assurée par un professionnel pour plusieurs communes qui se partageraient la charge financière avec le soutien du CGET.

Des membres du conseil citoyen participeront aux instances de pilotage selon des règles qui seront définies par le conseil lui-même. Il est souhaité que deux membres du conseil soient présents à chaque séance des comités techniques et de pilotage.



### **III - Le contrat de ville 2015-2020.**

Le présent contrat de ville est décliné selon trois axes définis par l'Etat dans la circulaire du 15 octobre 2014 :

- Favoriser la cohésion sociale.
- Améliorer le cadre de vie et le renouvellement urbain.
- Renforcer le développement économique et l'emploi (dont l'économie sociale et solidaire).

S'ajoute la réaffirmation des valeurs de la République lors du comité interministériel de la ville du 6 mars 2015 qui se traduira dans les contrats de ville du département du Loiret par l'intégration d'un 4<sup>ème</sup> pilier : citoyenneté et valeurs de la République.

A partir des constats relevés, chaque pilier déclinera des enjeux et des objectifs opérationnels. Un plan d'actions pluriannuel sera élaboré et adossé ; il précisera de manière concrète les fiches actions pour chaque objectif. Les enjeux transversaux doivent être intégrés aux quatre piliers.

#### **➤ La promotion de la jeunesse**

La jeunesse fera l'objet d'une attention particulière dans chacun des piliers. Le contrat de ville devra appréhender les différentes problématiques de la jeunesse généralement traitées de façon sectorielle selon une logique de parcours. Cette approche permettra d'identifier le droit commun dans le cadre d'une offre pluriprofessionnelle en coordonnant et articulant davantage les dispositifs existants.

#### **➤ La lutte contre les discriminations**

Les quartiers de la politique de la ville portent avec leurs habitants une histoire lourde de représentations et de stéréotypes. Immigration, condition sociale sont vécus comme des stigmates pesant sur l'avenir des jeunes notamment.

Les pratiques discriminatoires doivent pouvoir être repérées et traitées mais il s'agit aussi au travers d'actions de reconnaissance et de valorisation du « vivre ensemble » collectif de contribuer à construire une histoire commune, un récit de ville qui soit partagé entre tous les habitants à la fois à l'échelle des quartiers populaires mais également du bassin de vie.

#### **➤ L'égalité Femme-Homme**

Inscrite dans la Constitution Française, l'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental et un enjeu capital pour la démocratie. Afin d'être pleinement accompli, ce droit ne doit pas seulement être reconnu légalement mais il doit être exercé sur tout le territoire et concerner tous les aspects de la vie : politique, économique, sociale, culturelle et environnementale.

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'égalité réelle entre les femmes et les hommes doit devenir une réalité. Bien qu'un grand nombre d'actions existent à l'intention des femmes, il s'agit de progresser pour que celles-ci trouvent leur place dans

l'espace public et prennent part à toutes les décisions relatives aux projets de leurs territoires.

La prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les inégalités persistantes en la matière relèvent de la responsabilité conjointe de l'Etat et des collectivités locales. L'élaboration dudit contrat fournit à l'Etat offre aux collectivités territoriales et aux partenaires signataires, l'opportunité d'investir un programme d'actions pour améliorer, significativement, l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, l'accès aux droits des femmes et des familles, la lutte contre les stéréotypes et la citoyenneté.

Afin de mesurer l'évolution de la situation respective des femmes et des hommes dans les quartiers, l'élaboration d'indicateurs sexués est essentielle. Ces données garantissent l'efficacité de l'action publique car elles répondent ainsi aux besoins de tous.

Cette priorité se traduit de manière opérationnelle par les actions définies dans chacun des piliers **et en particulier au sein du 4<sup>ème</sup> pilier.**

## 1) Le pilier cohésion sociale.

Le contrat de ville cherche à réduire significativement les écarts socio-économiques observés à travers une analyse globale des vulnérabilités. Toutefois, la vulnérabilité ne peut se limiter au seul critère financier. Aussi, ce pilier suppose de porter une attention privilégiée au bien-être de l'individu (santé, éducation, vie sociale), à renforcer son autonomie et lui permettre d'agir sur son environnement et susciter une solidarité.

La réduction des inégalités sociales et territoriales demeure un enjeu. En effet, il faut persévérer et agir sur l'ensemble des domaines de la vie quotidienne que sont l'éducation, la culture, l'accès aux droits, la santé des habitants, etc ...

### 1.1 L'accès aux droits

#### Les constats nationaux :

L'accès aux droits sociaux et économiques constitue un enjeu central d'égalité et de citoyenneté et concerne l'ensemble des publics des quartiers et plus principalement les publics vieillissants, handicapés, isolés, en recherche d'emploi ou en emploi très précaire et les publics qui par leur mode de vie se sont marginalisés. Ces droits appellent en regard des devoirs auxquels les citoyens se doivent de répondre.

Par ailleurs, il est noté une méconnaissance et une difficulté d'accès à l'assistance juridique et judiciaire et des possibilités effectives de recours aux droits.

L'accompagnement social tient une place prépondérante dans l'accompagnement des personnes en grande précarité. Toutefois, les publics des quartiers les plus défavorisés ne bénéficient pas suffisamment d'accompagnement adapté évitant l'aggravation de la situation afin que l'intégrité familiale ne soit pas menacée.

L'inquiétude et l'incompréhension des parents face à leurs difficultés socio-économiques se transmettent généralement aux enfants. Par ailleurs, il est constaté chez certains parents, un découragement ou une carence dans leurs responsabilités parentales. De ce fait, dans un cadre familial déstructuré, des carences éducatives apparaissent.

Selon le rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (Rapport n°2014-06-19-EGALITER publié le 19 juin 2014), les habitantes des quartiers connaissent des problèmes d'illettrisme et des difficultés à l'écrit plus marqués que les hommes. Cette situation constitue un obstacle majeur dans l'accès à l'information et à la formation continue nécessaire à une insertion professionnelle durable. Alors que les besoins en formation sont réels, ils sont supplantés par de nombreux obstacles périphériques et nuisent au suivi régulier des formations :

- Le poids de la maternité et la problématique des places d'accueil des 0-3 ans.
- Le manque d'accès aux droits en amont à l'insertion professionnelle : problématiques de logement, de précarité financière, de mobilité, d'information juridique.
- Une santé physique et psychologique fragilisée pour certaines du fait du choc du parcours migratoire (déracinement, stress), pour d'autres liée à une estime de soi détériorée par la perte de confiance dans la capacité à s'en sortir et donc par un sentiment d'impuissance.

## Le diagnostic de territoire :

### ➤ **L'aide aux victimes**

Des permanences d'aide aux victimes étaient assurées jusqu'à récemment sur Pithiviers : jusqu'en début 2012 pour le CIDFF et jusqu'en août 2014 pour AVL.

Jusqu'en 2014, l'association AVL assurait des permanences à la Gendarmerie de Pithiviers, mais la fréquence a diminué avec le temps. Depuis 2014, elle ne reçoit des victimes qu'à Montargis et à Orléans obligeant les publics à se déplacer sur de longues distances.

### **Dénombrement des personnes issues des quartiers prioritaires de Pithiviers fréquentant les permanences juridiques associatives**

	2007	2008	2009	2010 (1 <sup>er</sup> semestre)	2011	2012	2013	2014
AVL Pithiviers	48	34	32	25	nd	nd	11	3
AVL Orléans ou	nd	nd	nd	56	nd	nd	25	40
CIDFF Saint Aignan	39	50	55	28	175	71	nd	101
CIDFF Orléans	nd	nd	nd		bd	71	27	

Source : CIDFF et AVL, 2015.

### ➤ **L'accompagnement dans les démarches**

Le Centre Social a mis en place un dispositif « Coup d'main papier » visant à aider dans les démarches administratives quotidiennes (courriers, dossiers administratifs, orientation,...) les publics les plus fragiles. Ces permanences ont lieu à plus de 60% dans les quartiers prioritaires pour plus de proximité. 208 personnes en ont bénéficié, dont 63% issues des quartiers prioritaires, 67% femmes (aussi 67% de femmes parmi les bénéficiaires des quartiers prioritaires).

### ➤ Les interventions du CCAS

Les ménages ou personnes habitant les quartiers prioritaires représentent en moyenne 45% des bénéficiaires des services du CCAS de Pithiviers en 2014.

Actions du CCAS en 2014	Total bénéficiaires	Saint Aignan		Quartiers Nord
		Nbre	% du total	Nbre
Aide alimentaire	138	38	28%	48
Aide pour la cantine	255	67	26%	63
Classe découverte	12	0	0%	2
Portage des repas	38	0	0%	2
Foyer	21	0	0%	2
Télé Assistance	45	1	2%	5
Total	509	106	21%	122

Source : Inspection de l'Éducation Nationale, 2015.

### ➤ L'aide à la mobilité pour les personnes âgées

En 2014, des actions d'accompagnement dans les déplacements quotidiens (courses, médecin, coiffeur, visites, etc...) ont été organisées pour les plus de 70 ans. 109 habitants de Pithiviers en ont bénéficié, dont 17 sont issus des quartiers prioritaires.

### L'accompagnement de la jeunesse :

#### ➤ L'accueil des enfants non scolarisés

Le Relais intercommunal d'Assistantes Maternelles de Pithiviers regroupe 138 assistantes maternelles. Le RAM est situé hors des quartiers prioritaires. Il regroupe 7 assistantes maternelles résidant dans les quartiers Nord, et 8 dans le quartier Saint-Aignan (soit 12% de l'offre en assistantes maternelles de la commune).

Un multi-accueil intercommunal "A Petits Pas" a ouvert en janvier 2015, destiné à accueillir des enfants de 10 semaines à 3 ans. Il n'est pas localisé dans les quartiers prioritaires.

### ➤ **L'accueil des enfants scolarisés en primaire**

Seuls les Accueils de Loisirs Périscolaires du Clos Beauvoys et de Saint-Aignan sont localisés dans les quartiers prioritaires. Ils ont accueillis, en 2014, 202 enfants (20%) sur les 1001 accueillis sur toutes les structures intercommunales (Accueils de Loisirs Périscolaires et ALSH).

### ➤ **Point Information Jeunesse intercommunal**

Le PIJ est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation, anonyme et gratuit, pour tous les publics jeunes sans limite d'âge (collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés, parents). Toutes les thématiques pouvant intéresser les jeunes sont présentées : santé, études, emploi et jobs, culture, Europe, formation continue... Du matériel informatique et une connexion sont mis à la disposition du public, avec ou sans accompagnement.

Cette structure a accueilli, en 2014, 767 jeunes dont autant de filles que de garçons. Les plus de 18 ans représentent 76% du public accueilli. Des activités régulières hors de la structure ont également permis de renseigner 221 jeunes (permanences au lycée). Des actions ponctuelles (forum, information sur les jobs d'été,..) ont également touché près de 700 jeunes, dont 60% de 11 à 14 ans et 36% de filles.

### **Structures de loisirs éducatifs et socio-culturelles :**

Très peu de publics des quartiers prioritaires sont touchés par les actions culturelles, sportives et de loisirs municipales ou associatives.

Un recul important de la fréquentation de l'accueil de loisirs (situé en centre-ville) par les enfants des quartiers prioritaires est ressenti ces dernières années. Des actions de proximité sont en cours de développement à l'intention de l'enfance et de la jeunesse en complément de l'organisation depuis 2008 d'une ludothèque itinérante lors des vacances scolaires. Quelques animations de qualité sont proposées dans ce cadre là mais qui restent trop souvent consommatrices. Il est noté une fréquentation de 45 % de filles sur les activités jeunesse (à destination des jeunes de 11 à 17 ans). Il est constaté que la majorité des enfants et jeunes restent sur les quartiers le mercredi et lors des vacances scolaires. Les structures d'animation du centre-ville ne parviennent à mobiliser qu'une très faible part de ces jeunes (2 à 5 familles de l'âge primaire les mercredis, 3 à 6 jeunes du secondaire. Un peu plus lors des vacances scolaires pour les collégiens uniquement).

## L'enjeu stratégique :

### **Permettre l'égalité d'accès aux droits fondamentaux.**

#### Les objectifs généraux et opérationnels :

- Aller vers les habitants afin de les repérer, de lever leurs freins et de les soutenir dans leurs démarches :
  - Faciliter l'accès des personnes en difficulté aux aides auxquelles elles peuvent prétendre et les accompagner dans la compréhension des procédures :
    - Développer des Rendez-vous des droits dans les quartiers (Caisse d'allocations familiales en associant les autres organismes de sécurité sociale, les CDAD et le CIDFF si nécessaire).
    - Favoriser le numérique par la mise à disposition de simulateurs des droits multi-prestations.
    - Développer les actions du Pôle d'accès en réseaux d'accès aux droits sociaux (PARADS) et promouvoir l'utilisation de son site internet.
  - Mettre en place de nouvelles permanences sur le quartier de Saint-Aignan et sur les Quartiers Nord (aucune actuellement sur les Quartiers Nord) : permanence juridique (notamment pour les femmes), BPDJ, borne d'accès CAF et MDD, service visio-public avec la maison des droits d'Orléans...
  - Mettre en place des plateformes interprofessionnelles d'accueil physique du public.
  - Organiser le travail en réseau : réunion multi-partenaires, forum, plaquette commune, site internet...
  - Prévenir et lutter contre le surendettement par la mise en place progressive de Point conseil budget.
  - Lutter contre les impayés de pensions alimentaires.
  - Lutter contre l'isolement des personnes âgées.
  - Renforcer l'accompagnement des jeunes les plus vulnérables.
  - Favoriser un meilleur accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ainsi qu'à l'aide pour la complémentaire santé (ACS).
  - Développer des actions de proximité concrètes comprenant une phase préliminaire de démarches auprès des habitants les plus défavorisés susceptibles de rencontrer des problématiques de rupture ou de non recours à leurs droits fondamentaux. Il s'agit de les repérer, de les soutenir et les accompagner dans leurs démarches:
    - renforcer l'information juridique et sociale de proximité
    - développer l'offre culturelle, sportive et de loisirs et faciliter son accès à tous les habitants
  - Revoir les espaces d'affichage urbains au cœur des quartiers suite à la restructuration du quartier de Saint-Aignan (bas d'immeuble, lieu de passage) dédiés aux informations municipales et autres institutions.
- Faciliter l'accès des activités sportives, culturelles et de loisirs à tous les habitants :
  - Lever les freins pour l'accès aux loisirs, à la culture et au sport :

- travailler sur la mobilité (vers les accueils de loisirs, la médiathèque, l'école de musique, les clubs sportifs et le centre d'action culturel)
- agir sur les freins financiers (modulation, bourse, coupon...)
- mettre en place des structures relais des équipements d'animation du centre-ville sur les quartiers prioritaires : structures de proximité le mercredi et en soirée, regroupement lors des vacances scolaires pour maintenir les objectifs de mixité des publics.
- mettre en place des actions culturelles dans les quartiers pour les familles.
- Soutenir et valoriser les compétences des parents :
  - Réhabiliter l'autorité parentale et renforcer la fonction parentale.
  - Préserver les solidarités élémentaires les plus nécessaires et renforcer le rôle fondamental de la cellule familiale par l'extension d'actions de soutien à la parentalité sous toutes ses formes.
  - Restaurer la relation parents / jeunes enfants, le lien parents / adolescents et accompagner les familles monoparentales les plus isolées. (mobilisation du dispositif REAAP de la CAF du Loiret)
- Insertion sociale :
  - Soutenir les actions innovantes de modes de gardes d'enfants visant à favoriser la disponibilité des parents dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle :
    - Développer les crèches à vocation d'insertion professionnelle proposant notamment des modes de garde ponctuelle pour accompagner les femmes dans leur retour à l'emploi.

## 1.2 L'accès à la santé

### Les constats nationaux :

Le rapport de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) relatif aux inégalités de santé cantonales en région Centre-Val de Loire discerne différentes zones géographiques au profil socio-sanitaires différents. Au travers de ces profils, une typologie particulière correspond aux caractéristiques des quartiers prioritaires identifiés au sein de la politique de la ville. Dans l'étude précitée, la typologie correspondante à ces quartiers fait état:

- Données socio-démographiques dominantes :
  - Une forte densité de population.
  - Des villes-centres et agglomérations.
  - Des situations sociales contrastées.
  - Des familles monoparentales.
  - Des personnes seules souvent jeunes ou âgées.
  - Des bénéficiaires du RSA.
- Données de santé et d'offre de soins :
  - Un état de santé défavorable.
  - Une surmortalité prématurée.
  - Un taux de séjour hospitalier important (alcool /tentative de suicide...).
  - Une forte offre de soins alentours.
  - Une proximité des services d'urgence voire de maternité.

## Le diagnostic de territoire :

Les Quartiers Nord et Saint-Aignan sont fortement impactés par le déficit en professionnels de santé de l'agglomération comparativement au reste de l'agglomération.

Territoire	Nb d'Omnipraticiens (Médecins Généralistes y compris MEP)	Densité MG y compris MEP pour 100.000 hab.	Nb de Gynécologues	Nb de Pédiatres
Bassin de vie de Pithiviers	22	66,00	1	0
Bassin de vie d'Orléans	268	88,29	30	15
Loiret	493	74,74	43	20
Région Centre Val de Loire	2 069	80,92	158	75

Sources : RPPS/INSEE, mise à jour au 5/3/2015, ARS 2015.

Ainsi, les quartiers prioritaires de Pithiviers font partie des 7 quartiers prioritaires de la Région Centre-Val de Loire (sur 52) qui ont le moins de médecins généralistes avec une densité inférieure à 30 pour 100 000 habitants<sup>1</sup>. La plupart des professionnels de santé les plus proches sont situés sur l'agglomération d'Orléans.

Or, ces quartiers regroupent de nombreux bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle complémentaire : 62% des bénéficiaires de la communauté de communes, dont une majorité de femmes et une part significative de moins de 18 ans. Le nombre de bénéficiaires de la CMUC a fortement augmenté depuis 2009 sur ces quartiers.

Bénéficiaires de la CMUC	Bénéficiaires 2013				
	Population totale	% de la population	dont femmes	dont moins de	dont 25 à 50 ans
Quartiers Nord	420	25%	60%	44%	34%
Saint Aignan	367	29%	56%	42%	34%
Total CV	787	27%	58%	43%	34%
EPCI CC le Cœur du Pithiverais	1275	13%	56%	43%	34%

Source : Caisse Nationale d'Assurance Maladie, 2015.

<sup>1</sup> Source : CGET, Kit de données complémentaires, 5 novembre 2014.

### L'enjeu stratégique :

#### **Permettre bien-être et santé pour tous dans les quartiers : réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans le Loiret.**

La réduction des inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé est un des enjeux majeurs de la politique nationale de santé. Pour cela, dans le Loiret, mis à part le problème partagé au plan régional de la baisse démographique des professionnels de santé (autre enjeu majeur), le défi n'est pas tant de conforter l'offre de santé que de faciliter l'accès à une offre beaucoup plus organisée et plus performante, en terme de « savoir travailler ensemble » et souvent « autrement ». En particulier au bénéfice des populations sensibles.

Trois objectifs généraux ressortent principalement :

- Améliorer la coordination intersectorielle des acteurs de santé et la lisibilité des coopérations pour offrir des parcours de santé fluides « dans » et « entre » la prévention, le sanitaire, le médico-social, voire l'environnement.
- Organiser ces parcours de prise en charge, qu'ils relèvent d'une approche populationnelle (personnes âgées, personnes en situation précaire, etc ...) thématique ou polypathologique et favoriser pour chacun d'eux l'émergence d'un « articulateur », c'est-à-dire d'un dispositif organisé de gestion qui est chargé du suivi des situations afin d'éviter les ruptures éventuelles de prise en charge.
- Inciter au développement de proximité de l'accès aux soins de 1<sup>er</sup> recours (MSP, Centre de santé, dispositifs d'incitation du pacte santé...) et favoriser fortement les initiatives de prévention (obésité, maladies chroniques, addictions...).

Ces trois enjeux ne sont pas pour autant exclusifs d'autres préoccupations importantes d'amélioration de l'offre de services mais ils prennent véritablement sens en terme de territorialisation et en particulier pour les quartiers prioritaires.

### Les objectifs généraux et opérationnels :

- Disposer d'un diagnostic partagé des problèmes de santé (accès à une couverture maladie et à une complémentaire, accès aux soins et à la prévention, état de santé, offre de soins) des habitants des quartiers prioritaires. Le Programme Territorial de Santé du Loiret (PTS) décliné du Projet Régional de Santé (PRS) segmente le département du Loiret en cinq territoires de projet de proximité. Ces zones de projet se situent en fait à la croisée des terrains d'actions des partenaires. Sur chaque territoire de projet, un diagnostic santé est établi par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS). A l'issue, une dynamique est lancée visant à la constitution d'un Contrat Local de Santé sur cette zone de projet entre professionnels de santé, responsables politiques, institutionnels et représentants des usagers. Dans le Loiret, les cinq zones de projet recouvrent et englobent systématiquement les villes et les quartiers « politique de la ville ». Dans ces circonstances, les diagnostics établis progressivement entre fin 2014 et 2016 alimenteront le volet santé des contrats de ville. Il faut préciser cependant que de tels diagnostics couvrent en outre tous les champs de l'ARS concernés : prévention mais aussi ambulatoire, hospitalier, médico-social (PA/PH), les zones urbaines mais aussi les zones rurales. Cependant, la temporalité et l'échelle des diagnostics, la couverture géographique et celle des populations prévues dans la politique de santé ne doivent pas empêcher à priori, parce que sur un périmètre plus large, les complémentarités avec la politique de la ville. D'ailleurs, la plupart des objectifs majeurs et des planifications sont d'ores et déjà établis aux termes du PRS, du PTS du Loiret et de ses feuilles de route thématique en raison d'investigations préalables. Ils intéressent notamment la population des quartiers politique de la ville. Citons, comme exemple, la planification incitative des exercices regroupés (MSP, centre de santé etc.) où une structure est prévue (in situ ou à proximité) pour desservir un QPV.
- Mailler les acteurs de santé alentours (pour des parcours sans rupture).
- Améliorer l'accès aux soins de premier recours (pour agir sur l'attractivité et couvrir au mieux les besoins).
- Promouvoir l'égalité hommes-femmes dans l'accès à la santé (prendre en compte des problématiques spécifiques des femmes).
- Renforcer les initiatives de prévention dans les quartiers (cf. PRAPS) :
  - La lutte contre les inégalités de recours au dépistage organisé des cancers.
  - Les vaccinations.
  - Le repérage des maladies chroniques.
  - La prévention de l'obésité.
  - La prévention des addictions, accueil et consultations dans ce domaine.
  - Les examens et les bilans de santé.
  - La mise en place de conseils locaux en santé mentale.
  - La consultation et l'information en matière de vie sexuelle et de contraception.
- Développer la formation et la sensibilisation des partenaires (repérer, orienter)

### Les financements et dispositifs mobilisables :

- Constitution de CLS territoriaux par co-construction : diagnostic, forum santé et démarche projet partenariale.
- Soutien partenarial à la constitution des MSP...
- Actions d'information, de sensibilisation auprès de la population.
- Actions de formation des professionnels sur certains parcours santé.
- Soutien aux associations de prévention intervenant dans les quartiers pour qu'elles puissent mener leur action dans la durée si nécessaire.
- Financements de droits commun du système de santé sur fonds assurance maladie...

### 1.3 La réussite éducative : assurer les apprentissages fondamentaux.

#### Les constats nationaux et départementaux:

Les difficultés scolaires sont souvent liées à la condition sociale, économique et culturelle du milieu de vie des enfants.

- Au niveau national, les indicateurs retenus pour définir les collèges REP + sont un taux d'élèves issus de professions et catégories sociales (PCS) défavorisées de l'ordre de 70%, un taux de boursiers proche ou supérieur à 60%, un pourcentage d'élèves habitant en ZUS de près de 60% et un taux de retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup> de 20%.
- Les collèges REP ont un taux d'élèves issus de professions et catégories sociales (PCS) défavorisées compris entre 50 et 60%, un taux de boursiers proche de 50%, un pourcentage d'élèves habitant en ZUS qui varie de 0% (Gien, Montargis) à plus de 30% (collège Montesquieu à Orléans) et un taux de retard à l'entrée en 6<sup>ème</sup> de 15 à 20%.
- Avec un taux de scolarisation dans le secteur public de 4%, la population des moins de deux ans est moins scolarisée dans le département qu'en France où ce pourcentage atteint 9,2%. Au sein de l'éducation prioritaire, le taux de scolarisation des enfants de deux ans s'élève à 22,3% contre 20,4% au niveau national.

Les collèges REP + au sein du département

Communes	Collèges
Orléans	Jean Rostand
Saint Jean de la Ruelle	André Malraux

Les collèges REP dans le Loiret

Communes	Collèges
Châlette sur Loing	Paul Eluard
Gien	Jean Mermoz
Montargis	Le Grand Clos
Orléans	Alain Fournier
	Montesquieu
Saint Jean de la Ruelle	Max Jacob

#### Le diagnostic de territoire :

##### ➤ Des fragilités sociologiques

Les Professions et Catégories Professionnelles (PCS) des familles des élèves des écoles des quartiers prioritaires (Saint-Aignan et Clos Beauvoys) peuvent être pris en compte, sans être déterminants, dans l'analyse de l'opportunité et de l'effet des politiques éducatives. Il en

ressort que la part des PCS « défavorisées »<sup>2</sup> des familles des élèves issus de ces écoles et entrant en 6<sup>ème</sup> est en moyenne, sur ces 4 dernières années, de 86% pour l'école Saint-Aignan et 76% pour l'école du Clos Beauvoys.

### ➤ Des inégalités persistantes dans les apprentissages scolaires fragiles

Le niveau des élèves du Réseau Réussite Scolaire de Pithiviers connaît globalement une diminution des apprentissages acquis entre 2011 et 2014, alors qu'ils sont stables ou en légère croissance au niveau départemental.

Dès lors, l'écart moyen de réussite scolaire est passé de 6,63% à 14,73% en moyenne des apprentissages.

	% des élèves ayant <u>acquis</u> le domaine évalué				
	Année 2011		Année 2014		Variation 2011-
	Loiret	RSS	Loiret	RSS	Loiret
Maîtrise de la Langue 1	81,44%	83,33%	81,85%	69,49%	0,41%
Mathématique et culture scientifique 3	82,16%	81,48%	83,82%	77,97%	1,66%
Culture Humaniste	76,87%	64,81%	77,35%	68,97%	0,48%
Compétences sociales et civiques	86,65%	83,33%	90,57%	82,76%	3,92%
Autonomie initiative organisation	82,69%	75,93%	84,17%	81,03%	1,48%
Niveau A1 (langue vivante)	79,10%	88,89%	78,70%	83,05%	-0,40%
B2i (Informatique)	80,27%	98,15%	83,87%	39,90%	3,60%
APER (Éducation routière)	78,67%	94,44%	88,01%	88,14%	9,34%
APS (Apprendre à Porter Secours)	61,16%	29,63%	80,13%	47,46%	18,97%
Test Natation	60,96%	3,70%	71,54%	33,90%	10,58%
Moyenne	77,00%	70,37%	82,00%	67,27%	5,00%
- Écart RSS/Loiret		6,63%		14,73%	

Source : Inspection de l'Éducation Nationale, 2015.

<sup>2</sup> La catégorie dite « défavorisée » comprend les ouvriers, qualifiés et non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle.

### ➤ Les moyens de l'éducation prioritaire

Le nombre d'élèves par classe est légèrement inférieur sur les écoles élémentaires et maternelles des quartiers prioritaires que dans les autres écoles de Pithiviers.

Globalement, la part des enfants de moins de 3 ans scolarisés augmente. 1 ETP dans chacune des deux écoles maternelles est réservé à l'accueil de ces sections (moins de 3 ans).

La part des enfants accueillis en périscolaire dans les écoles des quartiers prioritaires est inférieure de plus de la moitié à celle constatée dans les autres écoles de Pithiviers.

Effectifs scolaires année scolaire 2013/2014	Élèves/classes	
	Clos Beauvoys	Saint Aignan
Élémentaires	20,80	22,00
Maternelles	22,86	22,00
Total	21,65	22,00

Source : Ville de Pithiviers, 2015.

	Unité	Rentrée 2011	Rentrée 2012	Rentrée 2013	Rentrée 2014	Commentaires
Coordination du réseau	ETP	0,25%	0,25%	0,25%	25,00%	Des moyens
Scolarisation des enfants de moins de 3 ans						
- École maternelle St Aignan	Taux	56,25%	66,60%	77,80%	69,70%	Indicateur fragile
- École maternelle Clos Beauvoys		42,50%	47,70%	38,80%	58,10%	En hausse
Dispositif "Plus de maîtres que de classes"	ETP	1	1	1	1,25	En hausse

Source : Inspection de l'Éducation Nationale, 2015.

Part des enfants des écoles accueillis en périscolaires (avril 2014)	Matin	Soir
Saint Aignan	5%	7%
Clos Beauvoys	4%	6%
Autres établissements de Pithiviers	13%	17%

Source : Ville de Pithiviers, 2015.

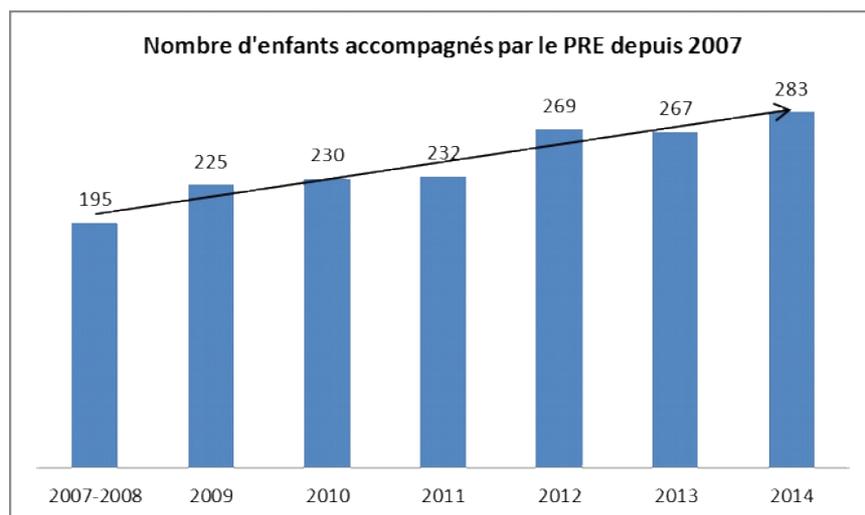
### ➤ L'accompagnement pour l'apprentissage du français

L'Unité Pédagogique pour Élèves Allophones arrivant en France (UPE2A) n'existe pas sur Pithiviers, un essai d'implantation a eu lieu en 2013/2014 mais trop peu d'élèves étaient alors concernés. Des heures d'enseignement sont dédiés à l'apprentissage du français pour les élèves allophones au collège.

Dans le cadre du CUCS, des actions d'alphabétisation, socialisation et de lutte contre l'illettrisme Français Langue Étrangère ont été menées. 166 personnes ont bénéficié de ces dispositifs, dont 92 (55%) sont issues des quartiers prioritaires et 65 femmes (39%), dont 32 issues des quartiers prioritaires.

### ➤ Un Programme de Réussite Éducative depuis 2007 qui touche de plus en plus son public cible

La Ville de Pithiviers est engagée dans un Programme de Réussite Éducative depuis septembre 2007. Il vise à prendre l'enfant âgé de 2 à 16 ans dans sa globalité et peut travailler avec et pour la famille de l'enfant sur des difficultés scolaires, familiales, culturelles, sociales, sanitaires,....



Source : Inspection de l'Éducation Nationale, 2015.

La forte progression des effectifs d'enfants accompagnés par le PRE s'explique par<sup>3</sup> : La connaissance de plus en plus fine des missions et du fonctionnement du PRE par les différents partenaires. L'objectif 2014 est de travailler la prise en charge individuelle.

Sur les 283 enfants accompagnés en 2014 :

- 53% ont entre 2 et 11 ans, 47% entre 12 et 16 ans.
- 52% sont des filles, 48% des garçons.
- 72% sont issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, 15% des autres quartiers de Pithiviers et 13% des autres communes de la Communauté de Communes.

<sup>3</sup> Direction de la Politique de la ville de Pithiviers, Bilan 2014 du PRE.

- Environ 95% des familles rencontrent des difficultés cumulées dans le domaine scolaire, éducatif et d'accès à la culture.

En 2014, le PRE a représenté un budget de 178 528 €, essentiellement financé par la Ville de Pithiviers (51,78%) et l'Etat – ACSE (36,38%).

### L'enjeu stratégique :

#### **Réaffirmer le rôle de promotion sociale de l'école dès la maternelle.**

### Les objectifs généraux et opérationnels :

- Élaborer la carte de l'éducation prioritaire en cohérence avec la carte des quartiers prioritaires :
  - Identifier et labelliser « éducation prioritaire » les écoles et établissements qui accueillent en majorité les enfants issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Réduire les écarts de réussite scolaire entre éducation prioritaire et hors éducation prioritaire en donnant davantage de temps aux premiers apprentissages :
  - Développer l'accueil à l'école maternelle des enfants de moins de trois ans.
  - Développer la différenciation pédagogique et la prise en compte des besoins de tous les élèves.
  - Permettre aux écoles de l'éducation prioritaire de bénéficier du dispositif « plus de maîtres que de classes » correspondant à un investissement supplémentaire d'1,25 ETP.
- Améliorer la coopération avec les parents :
  - Mettre en place dans chaque école et collège de l'éducation prioritaire une action spécifique, de type « espace parents », « café des parents », « mallette des parents » ou « ouvrir l'école aux parents », qui valorise le rôle des parents à l'École.
- Favoriser la réussite éducative
  - Mettre en place un groupe de travail dédié à la réussite éducative (médecin, hôpital, APLEAT, AIDAPHI, CIDFF, centre de planification, Éducation Nationale, parents délégués, centre social, CCAS)
  - Étendre l'implication des professionnels dans le Programme de réussite éducative (Santé, Itep, Applead, associations socio-culturelles, CMP...)
  - Repenser l'organisation opérationnelle de la veille éducative et rendre le réseau interactif.
  - Redynamiser le PRE, notamment en sensibilisant les enseignants et les représentants de parents d'élèves.
  - Rendre plus lisible le dispositif du PRE et permettre ainsi un accès « décomplexé » pour les familles (plaquettes, présentation lors des réunions parents dans les écoles).
  - Maintenir les actions d'accompagnement scolaire (mobilisation de la CAF par le biais du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) et développer celles-ci au delà de la 3ème.

- Permettre à chaque jeune de développer son ambition en matière de formation et d'orientation pour sortir du système éducatif avec un diplôme qualifiant :
- Permettre à chacun d'être acteur de son parcours de vie.
  - Travailler sur l'ouverture culturelle pour favoriser la réussite éducative.
  - Développer les actions autour des apprentissages fondamentaux, notamment la lecture.
  - Intervention du centre de planification sur des thèmes comme l'adolescence, la violence envers les femmes ou enfants, la contraception...
  - Réunions entre équipes éducatives des établissements scolaires 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré.
  - Travailler sur la mobilité : accès à la culture, aux formations, revoir les horaires de bus suite à une étude des besoins y compris sur le temps scolaire, les écoles des quartiers prioritaires étant plus éloignées du centre-ville.
  - Travailler autour de la mise en place d'un accompagnement scolaire après la 3<sup>ème</sup> (existant du CP à la 3<sup>ème</sup> actuellement, géré par le centre social et cofinancer dans le cadre du PRE). Se pose le problème du recrutement sur le territoire (pas d'étudiant) du personnel compétent pour aider les jeunes dans des matières plus techniques (mathématiques, physique...).
- Augmenter les poursuites d'études post-3<sup>ème</sup> et post-bac.
- Redynamiser les dispositifs existants de valorisation et de promotion de poursuites d'études de type cordées de la réussite et internats de la réussite. Il importe donc d'assurer une bonne communication autour de ces moyens et d'accompagner les parents dans leur choix et les procédures afin que les jeunes des QPV du Loiret soient inscrits prioritairement soit sur :
  - Les internats de la réussite, destinés aux collégiens et aux lycéens motivés mais ne bénéficiant pas d'un environnement favorable à la poursuite de leurs études afin d'exprimer leurs capacités et d'accomplir une trajectoire scolaire efficiente.
  - Les cordées de la réussite consacrées à la promotion de l'égalité des chances et la réussite des jeunes dans l'accès à l'enseignement supérieur et aux filières d'excellence.
- Améliorer la qualité et la diversité des séquences d'observation et des stages en entreprises :
  - Mettre en place une politique partenariale d'aide à la recherche de stages en mobilisant, entre autres, les Comités Locaux École Entreprise (CLEE).
  - Faciliter l'accès des jeunes sur des missions de service civique.
- Prévenir les abandons en cours de formation :
  - Mobiliser les dispositifs partenariaux de prévention du décrochage : classes et ateliers relais et parcours dérogatoires, mesures de responsabilisation.

- Lutter contre le décrochage en permettant aux jeunes sortis du système scolaire d'accéder à la qualification et donc à l'insertion professionnelle.
  - Lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme au collège (dès la 6<sup>ème</sup>) par des interventions auprès des CM2 en prévention.
- Articuler un parcours citoyen autour d'un nouvel enseignement moral et civique dans toutes les classes de l'école élémentaire à la classe de terminal (du lycée de l'enseignement général et technologique et du lycée professionnel) :
  - Instaurer une éducation aux médias et à l'information prenant pleinement en compte les enjeux du numérique et de ses usages.

#### Les financements et les dispositifs mobilisables :

- Pour l'éducation prioritaire à Pithiviers. 2014-2015. *Premier degré : pour les écoles en éducation prioritaire de l'Agglomération de Pithiviers.*
  - Indemnités de sujétions spéciales en faveur des personnels enseignants des écoles du réseau de Réussite Educative. Une part fixe pour un coût chargé de 101,15 euros mensuels pour chaque professeur des écoles. Soit un montant de : **18 415 euros.**
  - Nouvelle bonification indiciaire au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville dans les services du ministère de l'Education nationale. Pour un coût total annuel chargé de : **2 902 euros.**
  - Accompagnement éducatif dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire. Se traduit par le versement d'heures supplémentaires effectives. Soit un coût total annuel chargé de **5 521 euros.**
  - Dispositif « plus de maîtres que de classes ». Des postes d'enseignants supplémentaires affectés dans les écoles de l'éducation prioritaire. Pour un coût total annuel chargé (pour 1,25 postes) de **69 000 euros.**
  - Scolarisation avant l'âge de trois ans développée dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé réalisée à travers la mise en œuvre de temps supplémentaire d'enseignants (coût annuel chargé : 17202 euros).

Sous forme de temps supplémentaires d'enseignants. Pour un coût total annuel chargé de **17 202 euros.** Le total de la masse salariale versée spécifiquement au titre de l'enseignement du premier degré pour les écoles des quartiers prioritaires est de : **113 040 euros.**

## 1.4 L'accès à la culture, aux loisirs et aux pratiques sportives.

### Les constats nationaux :

En termes d'activité de loisirs, on constate un décrochage des jeunes filles à l'adolescence. Des études (notamment du géographe Yves RAIBAUD) révèlent que les filles cessent de pratiquer des activités de loisir sportif, culturelles ou généralistes proposées au niveau local, à partir de la classe de 6<sup>ème</sup>. Ainsi, 32 % des jeunes filles pratiquent le sport en ZEP contre 51 % hors ZEP (Source : Mission des études, de l'orientation et des statistiques (MEOS) du ministère des Sports, 2005).

### Le diagnostic de territoire : la culture

#### ➤ **L'accès et l'usage de la médiathèque**

La médiathèque de Pithiviers est fréquentée de façon libre par des jeunes issus des quartiers prioritaires : 26% des inscrits de Pithiviers sont issus des quartiers prioritaires (326 inscrits). Les moins de 18 ans constituent la plus grande part de ces effectifs du fait de la gratuité du service pour les moins de 18 ans ainsi que lors de révisions d'examens scolaires et lors des vacances scolaires.

La fréquentation collective de la médiathèque est liée aux projets pédagogiques des classes et des écoles du Clos Beauvoys et de Saint-Aignan :

En 2013-2014, 363 élèves de ces établissements ont fréquenté avec l'école l'équipement ; En 2014-2015, la fréquentation par les écoles maternelles est à présent contrainte par l'absence de cars ; celle par l'école primaire de Saint-Aignan par le manque de parents accompagnateurs.

#### ➤ **Animations culturelles**

Les autres animations culturelles de la Ville de Pithiviers arrivent à toucher un jeune public issu des quartiers prioritaires (données pour la saison 2014-2015) :

- Activités régulières du théâtre (séances scolaires) : 456 jeunes issus des quartiers prioritaires, soit 29% des spectateurs ;
- Activités ponctuelles du théâtre : 86 jeunes issus des quartiers prioritaires ont défilé dans les rues de Pithiviers le 21 juin 2014.

#### ➤ **Actions dans le cadre de dispositifs liés à la politique de la ville : une érosion des actions dans le temps**

Des activités régulières sont menées dans le cadre des dispositifs CEL et CUCS (Foot en salle, ludothèque, initiation à l'équitation, jonglage et danse Hip Hop). Ces activités, destinées exclusivement aux jeunes issus des quartiers prioritaires, ont réuni, en 2014, 2 117 jeunes, dont :

- 52,5% de moins de 11 ans et 47,1% de 11 à 14 ans ;
- 40% de jeunes issus du quartier Saint-Aignan, 60% des quartiers Nord ;
- 45,5% de filles.

Des activités ponctuelles sont menées dans le cadre des dispositifs CEL, OVVV et CUCS (OVVV Danse, OVVV Théâtre, OVVV Multi structure, Séjours, stage équitation, regard de jeunes). Ces activités, destinées exclusivement aux jeunes issus des quartiers prioritaires, ont réuni, en 2014, seulement 101 jeunes, dont :

- 61% de jeunes issus du quartier Saint-Aignan, 39% des quartiers Nord ;
- 63,4% de filles.

Plus spécifiquement, de nombreux projets ont lieu dans le cadre des Opérations Ville Vie Vacances, la plupart des jeunes bénéficiant de ces actions étant issus des quartiers prioritaires: entre 2008 et 2011, en moyenne 8 projets par an étaient soutenus par ce dispositif, représentant un budget moyen de 28 400 € (financés à 36% par OVVV), et touchant en moyenne 118 jeunes par an dont 60% de filles.

Or, depuis 2012, le nombre de projets financés a diminué (3 par an) ainsi que leur budget moyen (18 400 €, financés à 31% par OVVV). Seulement 77 jeunes par an ont été touchés, dont seulement 43% de filles. Ainsi, entre les deux périodes, le nombre de jeunes bénéficiaires a diminué de 35%.

### Le diagnostic de territoire : le sport

#### ➤ Une faible emprise des clubs de sport sur les quartiers prioritaires

La commune de Pithiviers compte 23 clubs sportifs totalisant 2 356 inscrits, dont au moins 43% ont moins de 19 ans et 33% sont issus de la commune de Pithiviers. Parmi ces clubs, nous avons analysé les effectifs de 4 (foot, taekwondo, karaté et judo), totalisant 269 adhérents. Il ressort de cette analyse :

- Que la part des adhérents issus des quartiers prioritaires est très faible, avec seulement 24 personnes issues de ces quartiers (9%);
- Que la part des filles dans les adhérents issus des quartiers prioritaires est inférieure à la moyenne constatée pour les clubs pour le quartier Saint-Aignan, alors qu'elle est supérieure pour les Quartiers Nord.

Analyse des effectifs des clubs sportifs de Pithiviers

	Nbre	dont filles	dont moins de 6 ans	dont 6 à 10 ans	dont 11 à 17 ans
Club de foot	90	48%	0%	27%	39%
Taekwondo	41	29%	0%	44%	27%
Karaté	32	41%	nc	nc	nc
Judo	106	31%	9%	42%	24%
Total	269	38%			

Source : Clubs de sports, 2015.

	Issus du quartier Saint Aignan (du total des effectifs issus du quartier)						Issus des quartiers Nord (du total des effectifs issus du quartier)					
	Part de l'effectif total du club	Dont filles	dont moins de 6 ans	dont 6 à 10 ans	dont 11 à 17 ans	dont plus de 18 ans	Part de l'effectif total du club	Dont filles	dont moins de 6 ans	dont 6 à 10 ans	dont 11 à 17 ans	
Club de foot	1%	100%	0%	100%	0%	0%	0%					
Taekwondo	2%	0%	0%	100%	0%	0%	15%	50%	0%	83%	17%	
Karaté	0%	nc	nc	Nc	nc	nc	16%	80%	0%	60%	40%	
Judo	3%	0%	0%	67%	33%	0%	8%	25%	25%	63%	13%	
<b>Total</b>	<b>2%</b>	<b>20%</b>	<b>0%</b>	<b>80%</b>	<b>20%</b>	<b>0%</b>	<b>7%</b>	<b>47%</b>	<b>11%</b>	<b>68%</b>	<b>21%</b>	

Source : Clubs de sports, 2015.

### ➤ L'effet levier des actions sportives de la Ville de Pithiviers et de la CCLCP

Différentes actions ont été menées à l'échelle de la Ville de Pithiviers en faveur du Sport. En 2014, ce sont ainsi 964 jeunes qui ont été accueillis dans ces activités, dont 59% sont issus des quartiers prioritaires. L'égalité des sexes est respectée, puisque les filles ont représenté près de 50% des participants, proportion identique parmi les jeunes des quartiers prioritaires que ceux des autres quartiers.

Structures	Description de l'action en 2014	Total			Issus des quartiers prioritaires		
		Filles	Garçons	Total	Saint Aignan total	Saint Aignan filles	Quartiers Nord Total
Sport Scolaire (Ville de Pithiviers)	1 cycle de Sport de 7 semaines est pratiqué par classe du secteur de la Ville de Pithiviers en Balle Ovale de la Moyenne / Grande Section au CM2 et en Badminton du CE2 au CM2	410	451	861	162	87	294
Ateliers sportifs de Proximité (CCLCP)	Atelier sportif d'une heure mis en place le mercredi après-midi au gymnase de Saint Aignan (15h-16h) et sur le plateau Sportif de Saint Eloi (16h15-17h15) hors vacances scolaires.	16	15	31	25	10	29
Tickets Sports (CCLCP)	Activité sportive mise en place durant les vacances scolaires (10 semaines) proposant du multisport à la ½ journée et une sortie en fin de semaine. Inscriptions à la semaine	45	27	72	37	10	18
<b>Total</b>		<b>471</b>	<b>493</b>	<b>964</b>	<b>224</b>	<b>107</b>	<b>341</b>

Source : Ville de Pithiviers, 2015.

Structures	Total			Issus des quartiers prioritaires		
	Filles	Garçons	Total	Saint Aignan (total des participants)	Saint Aignan filles (total des jeunes du quartier)	Quartiers Nord (total des participants)
Sport Scolaire (Ville de Pithiviers)	48%	52%	100%	19%	54%	34%
Ateliers sportifs de Proximité (CCLCP)	52%	48%	1	81%	40%	94%
Tickets Sports (CCLCP)	63%	38%	1	51%	27%	25%
<b>Total</b>	<b>49%</b>	<b>51%</b>	<b>3</b>	<b>23%</b>	<b>48%</b>	<b>35%</b>

Source : Ville de Pithiviers, 2015

## Animation et lien social

Il n'y a pas de prise en charge des plus de 18 ans sur les quartiers prioritaires et, plus globalement, sur l'ensemble du territoire. Une demande est faite depuis 2005 et la fermeture d'un accueil dédié à cette tranche d'âge suite à des problèmes importants et répétés d'incivilités, dégradations et dérives diverses. Un créneau de foot en salle est dédié aux jeunes hommes des quartiers deux soirs par semaine et permet toutefois un dernier lien entre institution et jeunesse. Les partenaires locaux ont pointé lors du diagnostic les avantages de la prise en charge de cette population parfois désœuvrée sur les quartiers : maintenir un lien, favoriser le vivre-ensemble, favoriser la mixité culturelle, éviter l'isolement et le décrochage social.

### L'enjeu stratégique :

**Permettre l'accès à une pratique sportive diversifiée pour tous : promouvoir une offre sportive encadrée et adaptée.**

### Les objectifs généraux et opérationnels :

- Favoriser la découverte d'activités sportives nouvelles et diversifiées, ainsi que l'ouverture sur l'extérieur :
  - Favoriser l'implantation de nouveaux clubs (nouvelles disciplines) dans les quartiers et développer l'accès aux clubs existants :
    - Soutien à l'emploi d'éducateurs sportifs qualifiés et à des actions permettant l'accessibilité aux jeunes des quartiers.
  - Favoriser l'implication des associations sportives dans les projets éducatifs territoriaux (PEDT).

- Favoriser l'ouverture vers l'extérieur notamment via les sports de nature :
  - Mise en place de parcours de découverte multi-activités sportives pour orienter les jeunes vers une pratique sportive régulière de leur choix.
- Favoriser la pratique sportive des filles et des femmes, la pratique mixte et non stéréotypée des activités physiques pour tous :
  - Soutenir en priorité les actions expérimentales permettant la pratique mixte et non stéréotypée des activités physiques et sportives et les mettre en valeur.
- Favoriser les actions sport/santé/bien-être au bénéfice des habitants des quartiers :
  - Intégrer les activités physiques et sportives dans les contrats locaux de santé (décliner le plan régional sport-santé-bien-être au bénéfice des quartiers prioritaires).
  - Actualiser le site internet du PARADS avec un lien "Sports, Santé, Loisirs" et valoriser les réseaux locaux existants.
- Utiliser le sport comme levier pour favoriser l'insertion et l'inclusion sociale :
  - Inscrire les activités physiques et sportives dans les parcours d'insertion et d'inclusion sociale.

#### Les financements et dispositifs mobilisables :

- Soutien à l'emploi d'éducateurs sportifs qualifiés et aux actions permettant l'accessibilité des habitants: CNDS, ...
- Soutien à des actions permettant la pratique mixte et non stéréotypée des activités physiques et sportives : CNDS, État
- Diffusion d'outils pédagogiques réalisés par l'État (pôles ressources nationaux notamment) (pas de financement local nécessaire).
- Actualiser le site internet du PARADS : État, CNDS, ARS, ...



#### L'enjeu stratégique :

**Développer la mobilité nationale comme internationale des jeunes des quartiers prioritaires.**

#### Les objectifs généraux et opérationnels :

- Augmenter le nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale.
  - Mieux informer les jeunes des quartiers prioritaires sur les dispositifs existants, mieux les accompagner :
    - Désignation d'un référent pour la mobilité européenne et internationale sur chaque quartier prioritaire et formation de ces référents (DRJSCS).
    - Actions d'information sur les dispositifs existants (Erasmus + Jeunesse, Ville-Vie-Vacances Solidarité Internationale, Service civique international, Volontariat international, etc.).

### Les financements et dispositifs mobilisables :

- Formation des référents mobilité : État (DRJSCS).
- Actions d'information sur les dispositifs existants : État (DRJSCS).



### Les constats nationaux

Peu d'associations structurées œuvrent sur les quartiers prioritaires de Pithiviers. Le Centre d'Activités Culturelles regroupe la majorité des associations culturelles du territoire, toutes ces activités se déroulent en centre-ville avec une fréquentation quasi nulle des habitants des QPV. Les associations et clubs sportifs accueillent également très peu le public des quartiers prioritaires, même ceux qui proposent la pratique de leur sport sur le quartier où se trouve l'équipement (le dojo de la ville est situé sur le quartier de Saint-Aignan mais le judo club n'a que 2% d'inscrits issus de ce quartier).

Les associations d'habitants qui se créent ont du mal à tenir sur la durée et les actions qu'elles mettent en place ne perdurent pas. Celles rencontrées expliquent la difficulté qu'elles ont à avoir des salles pour se réunir ou des moyens pour mettre en place des actions. Le manque de dynamisme de ces associations n'encourage pas l'adhésion et le renouvellement des bureaux qui s'essouffle parfois trop rapidement.

Il semble nécessaire de développer l'accompagnement de ces associations, de simplifier leurs démarches et d'encourager les initiatives.

### L'enjeu stratégique :

#### **Faciliter le travail des associations de quartier.**

### Les objectifs généraux et opérationnels :

- Apporter une visibilité sur leurs financements :
  - Favoriser les conventionnements pluriannuels.
- Soutenir la structuration des associations de proximité :
  - Former les bénévoles :
    - Apporter un soutien aux formations de bénévoles.
  - Accompagner /conseiller les associations :
    - Informer, conseiller et former les associations de quartier via les centres de ressources et d'information des bénévoles.
- Favoriser la création d'associations sur les quartiers prioritaires de Pithiviers :
  - identifier sur le territoire une personne ressource
  - communiquer sur la volonté d'aider les associations de quartier
- Mettre des salles de réunion et d'activités à disposition des associations tout en les accompagnant dans la mise en place de leurs actions.

### Les financements et dispositifs mobilisables :

- Soutien aux formations de bénévoles : Fonds de développement de la vie associative,

- Informer et conseiller les associations de quartier via les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) : Conseil régional, État.
- Promouvoir le dispositif Initiative Locale d'Habitants (CAF du Loiret)



### Les constats nationaux

Malgré une offre présente sur le territoire, la fréquentation et la pratique culturelle des habitants des quartiers restent déficitaires.

La politique de démocratisation de la culture, portée par le ministère de la Culture et de la Communication, prend en considération des projets intégrant une dimension de cohésion sociale s'adressant prioritairement à des publics se trouvant, du fait de leur position sociale ou géographique, dans une difficulté d'accès aux biens et aux services culturels. Cette volonté d'accompagner les projets de développement culturel dans les quartiers prioritaires prend, initialement, la forme d'un appel à projet.

Au regard de l'ensemble des dossiers instruits, les demandes émanant du département démontrent un fort investissement des structures et associations. Cependant, les motifs de refus d'attribution de subvention portent essentiellement sur deux points :

- Des demandes portant sur le fonctionnement de la structure (et non sur une action).
- Le manque voire l'absence de qualifications et de compétences des intervenants.

Ce constat atteste de la nécessité d'accompagner les porteurs de projets dans la définition de leur projet et de favoriser la mise en réseau.

### L'enjeu stratégique :

**Favoriser l'accès à la culture des populations les plus éloignées de l'offre et de la pratique culturelle.**

### Les objectifs généraux et opérationnels :

- Maintenir le soutien à des projets artistiques et culturels exigeants en direction des quartiers prioritaires (actions se déroulant sur le territoire du quartier <sup>et/ou</sup> s'adressant à des publics issus de ces quartiers).
- Développer et renforcer une offre artistique et culturelle professionnelle, diversifiée et de grande qualité en favorisant les projets qui ont fait l'objet d'une expertise favorable de la part du Ministère de la Culture et de la Communication (critère de professionnalisme). Ces actions devront être représentatives de l'ensemble des secteurs artistiques et culturels et de toutes les dimensions de la culture tels que des projets abordant le champ de la lutte et de la prévention contre l'illettrisme, la dimension intergénérationnelle, etc...
- Structurer des partenariats durables entre les différents acteurs.
- Favoriser l'implication et la participation active des publics :

- Par des pratiques artistiques.
- Par une sensibilisation et une formation aux métiers du spectacle.
- Porter une attention particulière en direction de la « jeunesse » (de la maternelle à l'université).
- Favoriser les actions se déroulant sur le quartier prioritaire et/ou s'adressant prioritairement à des publics issus de ces quartiers
- Faciliter l'accès aux activités socio-éducatives
  - Faire connaître les associations culturelles du centre ville : intervention dans le cadre de l'accompagnement scolaire, TAP et les écoles...
  - Mise en place de navettes sur la ville
  - Mise en place de permanences d'inscriptions des enfants aux activités jeunesse et alsh.
  - Communiquer sur les formulaires d'inscriptions les aides (bons caf...)
- Proposer des projets culturels fédérateurs sur les quartiers : mise en place d'un orchestre à l'école, création d'événements culturels sur les quartiers prioritaires dans le cadre de festivals à l'échelle de la ville.
- Développer la présence des filles dans les activités proposées.
- Inciter les associations à intervenir sur les quartiers et à prendre en compte la participation égale des filles (condition lors des subventions, soutien spécifique d'actions)

#### Les financements et dispositifs mobilisables :

- Les dispositifs régionaux :
  - Soutien aux projets portés par les lycées ou CFA destinés à développer et mettre en valeur les pratiques culturelles ou artistiques des jeunes du type « *Aux arts lycées et apprentis* » .
  - Soutien à l'emploi associatif du type « *CAP' Asso* ».
  - Contrat Régional de Solidarité Territoriale (à négocier dans le futur contrat, selon les modalités en vigueur) pour la création / réhabilitation d'équipements culturels et sportifs

#### L'enjeu stratégique :

### **Permettre l'accès à tous (enfants et adolescents) aux activités et structures de loisirs**

#### Les objectifs généraux et opérationnels :

- Mise en place d'animations de proximité (lieux d'accueil hors vacances scolaires et itinérants) sur les quartiers prioritaires en direction de la jeunesse dans un but de maintenir le lien social et institutionnel et d'encourager la mixité géographique et culturelle lors des vacances scolaires sur les structures de loisirs du centre-ville.
- Favoriser la fréquentation des enfants et adolescents des QPV sur les structures de loisirs du centre-ville lors des vacances scolaires (voir aussi accès aux droits).
- Sensibiliser autour de la citoyenneté dès le plus jeune âge.
- Travailler sur la mobilité des jeunes afin de les rendre acteurs de leurs loisirs et plus globalement de leur vie.

Les financements et dispositifs mobilisables : Communauté de communes, CAF, ville de Pithiviers, Etat.

## 1.5 La prévention de la délinquance.

### Les constats nationaux

Près d'une femme sur trois éprouve un sentiment d'insécurité dans son quartier, ce qui n'est le cas que d'une femme sur cinq hors ZUS.

### Prévention et sécurité

Jusqu'en décembre 2013, une équipe d'éducateurs spécialisés intervenait sur le territoire de Pithiviers. La fin de mission de ce service est regrettée lors du diagnostic par la plupart des partenaires.

Les faits de délinquance sont plus élevés sur le territoire de Pithiviers par rapport aux moyennes nationales ou départementales. Cependant une nette amélioration est notée depuis 2007.

Les violences survenues dans le cadre familial sont en très forte augmentation en particulier les violences à l'encontre des femmes.

Les conflits de voisinage sont également en forte progression.

Selon les travaux du groupe thématique « sécurité et prévention de la délinquance », dans les quartiers Nord, des tensions entre les habitants d'origine géographique différente sont perceptibles et des faits de violence y sont plus fréquents que dans le reste de la commune. Ces confrontations se déroulent assez souvent dans le centre-ville et non dans les quartiers.

Les actes délictueux sont constatés prioritairement dans le centre-ville davantage que dans les quartiers, une partie de ces infractions sont commises par des personnes issues de ces quartiers.

### L'enjeu stratégique :

#### **Vivre en sécurité dans l'espace public.**

#### Les objectifs généraux et opérationnels :

- Conforter la justice de proximité :
  - Renforcer les bureaux d'aide aux victimes.
  - Enrichir l'activité de la maison de justice et du droit et des points d'accès au droit grâce à la présence de nouveaux intervenants (délégués du procureur de la République, Barreaux...).
- Mobiliser l'action pénale contre les phénomènes de délinquance constitués dans les quartiers et plus particulièrement dans la lutte contre les trafics de stupéfiants et contre toutes les autres formes d'économie souterraine.
- Prévenir la récidive par tous moyens appropriés :

- Développer les postes de travaux d'intérêt général par un partenariat avec les bailleurs sociaux.
  - Mettre en place des actions de citoyenneté, socle commun au suivi pouvant être instauré dans le cadre de la contrainte pénale.
- Lutter contre les discriminations :
  - Renforcer les liens avec le Défenseur des Droits.
- Permettre un travail avec des éducateurs spécialisés sur les quartiers prioritaires

## 2) Le pilier cadre de vie et renouvellement urbain.

Le contrat de ville vise à réduire les inégalités sociales et territoriales à travers l'attractivité des quartiers, la valorisation et la rénovation des espaces publics et privés, la mobilité afin d'offrir un environnement de qualité aux habitants.

### Le constat national :

Le vieillissement voire la dégradation du parc de logements publics.

### Le diagnostic de territoire :

#### ➤ **Caractéristiques urbaines des logements**

##### *Des quartiers d'habitat social*

Les quartiers prioritaires de Pithiviers sont constitués presque exclusivement de logements locatifs sociaux (bailleur SIAP et LogemLoiret). A l'échelle des quartiers IRIS, ils ne représentent cependant que 52% du parc de logements. Ces logements sociaux connaissent une attractivité relative, avec des taux de vacance et de rotation plus faibles sur les Quartiers Nord que sur Saint-Aignan.

	Saint Aignan	Quartiers Nord
<b>Fonction du quartier</b>		
Total logements quartier	529	999
Taux HLM	82%	37%
Nombre de logements HLM	432	367
<b>Indicateurs de pression</b>		
Taux de vacance	6%	0,5%
Taux de rotation moyen par programme	13%	11%
Durée d'occupation < 5 ans	51%	52%
Durée d'occupation > 10 ans	30%	28%

Source : SIAP, Logem Loiret, 2015 et DDT 45 GT Urbanisme et Logement août 2014.

### **Typologie des logements locatifs sociaux**

Le parc de logements locatifs sociaux est essentiellement composé de logements anciens (à 72% construits entre 1961 et 1973), en immeubles collectifs (96%), avec des logements de taille moyenne (62% de T3 et T4).

	Saint Aignan	Quartiers Nord	Total quartiers prioritaires
<b>Typologie des logements HLM</b>			
Nombre individuels	18	18	36
Part	4%	5%	5,00%
Nombre collectifs	417	349	766
Part	97%	95%	96%
Nombre de T1-T2	133	93	226
Part	31%	25%	28%
Nombre de T3-T4	266	233	499
Part	62%	63%	62%
Nombre de T5 et plus	33	41	74
Part	8%	11%	9%
<b>Année des logements</b>			
1961-1973	236	338	574
Part	55%	92%	72%
1974-1980	186	14	200
Part	43%	4%	25%
1981 et suivant	10	15	25
Part	2%	4%	3%
<b>Performance énergétique des logements</b>			
D	nc	191	nc
C	nc	1	nc

Source : SIAP, Logem Loiret, 2015 et DDT 45 GT Urbanisme et Logement août 2014.

## ➤ Les problématiques rencontrées dans la gestion du parc

### *Dégradations et actes de vandalisme*

En 2015, 12 actes de vandalisme et/ou de dégradation ont été enregistrés sur le quartiers de Saint Aignan (pas de données concernant les quartiers nord) : dégradation de portail, vandalisme de vitres, TAG, dégradation d'ascenseur,...

Ils ont engendré près de 17 000 € de travaux, pour un montant par réparation compris entre 200 € et 6 000 €.

## ➤ Spécificités par quartiers

### *Saint-Aignan*

Le quartier Saint-Aignan a fait l'objet d'un financement de l'ANRU depuis 2006 par le biais des opérations isolées. Le programme a modifié l'image du quartier grâce à la résidentialisation soignée de 459 logements, avec un travail sur les circulations et la délimitation des espaces publics-privés. Le projet arrive à son terme en matière d'intervention sur le bâti.

La résidentialisation se termine début 2015 et les travaux d'aménagement des espaces collectifs (place du marché, allées, espace de jeux et de détente) menés par la ville de Pithiviers doivent être livrés pour juin 2015.

Des équipements et services sont présents et participent à la vie du quartier :

- commerces : épicerie, pharmacie...
- services publics, particulièrement sur le centre Camille Claudel situé à l'entrée du quartier en venant du centre-ville : Centre social municipal, UDAF, CAF.
- locaux du bailleur social SIAP
- équipements éducatifs : écoles maternelles et élémentaires, gymnase municipal
- PMI (ouverte 1 matinée par semaine)
- locaux mis à disposition de l'association Le Petit Pont (AIDAPHI)

Le marché de Saint-Aignan qui a lieu au cœur du quartier le vendredi matin est un atout majeur ; il est réputé et attractif au-delà du quartier (autres quartiers, centre-ville et au-delà). La restructuration de la place qui l'accueille devrait permettre une meilleure organisation de ce marché (circulation des voitures et piétons, emplacement des commerçants).

Il est noté que ces équipements et services pourraient être développés, une réflexion pourrait être menée sur les jours et heures d'ouverture des services, la mutualisation de bâtiments pour qu'ils participent d'avantage encore à la vie du quartier, le positionnement des équipements sur le quartier...

### *Quartiers Nord*

Dans le cadre du prochain plan stratégique patrimonial de LogemLoiret qui s'étend de 2017 à 2022, le site du Clos Beauvoys est programmé en résidentialisation.

Des travaux ont déjà été réalisés dans 10 cages et des travaux de couverture sont ainsi prévus sur les bâtiments qui n'ont pas encore été traités.

L'aménagement d'espaces de rencontre et de jeux pourrait être un point d'amélioration du cadre de vie du quartier.

Une réflexion semble pertinente pour l'implantation de services publics et d'une salle municipale permettant la mise en place d'actions (ex : accueil RAM, animation, association, réunion...).

L'éclairage est à revoir.

Des grands pignons aveugles sur le quartier du Clos Julien pourraient faire l'objet de projets artistiques avec les habitants.

Une grille d'analyse multicritère inspirée de la méthode retenue par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) pour définir les quartiers prioritaires présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants a servi de base à la contribution de l'Etat au diagnostic par quartier. Même si certains quartiers ont déjà fait l'objet d'investissements avec ou sans la contribution de l'ANRU, l'ensemble des quartiers et principalement les nouveaux entrants dans la politique de la ville, doivent faire l'objet d'une analyse détaillée portant principalement sur :

- L'état du parc de logement.
- La diversité de l'habitat.
- La mixité fonctionnelle.
- L'ouverture du quartier et la mobilité.
- L'état du foncier.
- La qualité urbaine.

L'enjeu stratégique :

**Améliorer la qualité du bâti, en particulier sur les performances thermiques.**

Les objectifs généraux et opérationnels :

- Suivre et vérifier (État) les contreparties de l'abattement de 30% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dont bénéficient les bailleurs pour les immeubles situés dans les quartiers prioritaires de la ville.

Les financements et les dispositifs mobilisables :

- Dispositif régional mobilisable : Contrat régional de solidarité territoriale (à négocier dans le futur contrat, selon les modalités en vigueur).
- Financements européens FEDER mobilisables pour les opérations de réhabilitation thermique du parc public social.



### Le constat :

L'absence de diversité de l'habitat.

### L'enjeu stratégique :

**Favoriser la diversification de l'habitat par l'introduction de logements en accession ou individuels dans les secteurs d'habitat collectif.**

### Les objectifs généraux et opérationnels :

- Mettre en œuvre de cette diversification, en particulier dans les modes de financement des opérations d'accession bénéficiant de taux de TVA réduits.
- Développer la construction de logements sociaux en dehors des quartiers pour mieux répartir le parc social sur le territoire :
  - Veiller à la bonne répartition spatiale, la diversité et l'adaptation aux besoins des nouveaux logements sociaux construits.
  - Limiter la construction de logements sociaux dans les quartiers politique de la ville, dès lors que le taux de logements sociaux y dépasse 50 %.
  - Revoir la politique des loyers dans le parc social pour diversifier l'occupation des immeubles.

Les financements mobilisables : Des financements spécifiques sont à l'étude, avec l'union sociale pour l'Habitat (USH) et la Caisse des dépôts et Consignations pour que les bailleurs sociaux volontaires puissent acheter des logements privés et créer un parc d'intermédiation locative dédié aux plus démunis.



### **Le constat national :**

- Le manque de mixité sociale.
- Le déficit de mixité fonctionnelle. Après plusieurs années d'investissement sur le renouvellement des quartiers et sur l'intervention sur le cadre bâti, il apparaît que cette seule action doit être renforcée par d'autres moyens pour permettre une amélioration à long terme de la vie des habitants.
- Des usages différenciés de l'espace public selon les genres : par exemple les femmes utilisent davantage les espaces dédiés à la famille (aire de jeux) et les hommes semblent occuper les espaces publics avec beaucoup plus de légitimité et stationnent sur les places publiques, les terrasses de café ou coursives d'immeuble.
- Une qualité revendiquée ou une déqualification lente lorsque des espaces à caractère très urbains sont à proximité de friches. Un diagnostic spécifique semble indispensable à toute intervention sur l'espace public pour réfléchir à sa gestion tout en faisant le lien avec la réflexion globale sur l'évolution du quartier.

## Le diagnostic de territoire :

### *Une faible mixité sociale*

Les quartiers prioritaires ont une surreprésentation des familles monoparentales par rapport au reste de Pithiviers.

Les deux quartiers prioritaires ont une part élevée des chefs de famille de nationalité étrangère.

	Saint Aignan	Quartiers Nord	Total quartiers prioritaires	Pithiviers
<b>Type de familles</b>				
Isolé	103	136	239	1615
Part	25%	37%	31%	41%
Couple sans enfant	42	40	82	957
Part	10%	11%	11%	24%
Couple avec enfant	136	105	241	886
Part	33%	29%	31%	23%
Famille mono parentale	102	83	185	468
Part	25%	23%	24%	12%
Personne Morale	23	1	24	
Part	6%	0%	3%	
<b>CSP du chef de famille</b>				
CDI	100	116	216	
Part	25%	32%	28%	
CDD	41	42	83	
Part	10%	12%	11%	
Autre/ non actif	85	66	151	
Part	21%	18%	20%	
Demandeur emploi	58	48	106	354
Part	14%	13%	14%	9%
Indépendant	1	0	1	
Part	0%	0%	0%	
Retraité	98	91	189	1 434
Part	24%	25%	25%	36%
Personne Morale	23	2	25	
Part	6%	1%	3%	

Nationalité du chef de famille	Saint Aignan	Quartiers Nord	Total quartiers prioritaires
France	175	232	407
Part	43%	64%	53%
Europe	10	35	45
Part	2%	10%	6%
Hors Europe	198	96	294
Part	49%	26%	38%
Personnes Morales	23	2	25
Part	6%	1%	3%

Source : SIAP, Logem Loiret ; DDT 45 GT Urbanisme et Logement août 2014, INSEE 2011.

### ***Disponibilité de locaux***

Les acteurs locaux peinent (institutionnels et privés, associatifs notamment) à trouver des locaux pour intervenir ou organiser des rencontres sur les quartiers malgré un recensement important de bâtiments publics ou privés (hors logement).

### ***Services urbains et organisation***

Le diagnostic fait apparaître des marges d'amélioration concernant la qualité des services auprès des habitants en particulier sur le travail partenarial des différentes institutions ou prestataires intervenants sur les quartiers.

### L'enjeu stratégique :

#### **Mieux vivre dans les quartiers**

#### Les objectifs généraux et opérationnels :

- **Améliorer la connaissance du parc social et favoriser la mixité sociale.**
  - Prendre en compte l'évolution de la réglementation dans les politiques de peuplement.
  - Renforcer l'information concernant les conditions d'attribution d'accès au logement social.
- **Favoriser la diversification des fonctions : mixité fonctionnelle (équipements publics / équipements à finalité économique).**
  - Maintenir et développer les commerces et les services de proximité (y compris les services publics – permanence de pôle emploi par exemple) dans les quartiers prioritaires et à proximité de ces quartiers.
  - Valoriser le marché de Saint Aignan.
  - Établir régulièrement et de manière évolutive un état des lieux de l'occupation des bâtiments publics/privés et un recensement des besoins et demandes.
  - Redéployer les locaux municipaux afin de permettre la mise en place d'action (accueil RAM, animation, association, réunion...)
  - Organiser l'attribution des locaux en fonction des besoins. Lever les freins à l'utilisation de locaux qui pourraient être disponibles (alarme, accès indépendant...)

- Remettre en cause les heures et jours d'ouverture des services et les mutualiser sur les jours ou moment de fermeture (soir et week-end).
- Faciliter et appuyer l'obtention des financements (mobilisation des fonds FEDER, pour les sites ANRU et hors site).
- Requalifier les espaces extérieurs :
  - Apporter un appui ou un conseil sur des projets d'aménagement de l'espace public en contribuant à titre d'exemple à la définition des cahiers des charges des études préalables à des projets d'aménagement.
- Permettre aux femmes de participer à la vie de la cité, de se réapproprier l'espace public en développant les marches exploratoires.
- Améliorer le partage de la demande de logement social :
  - Les EPCI dotées d'un programme local de l'habitat devront définir un plan partenarial de gestion de la demande comportant les orientations destinées à assurer la gestion partagée de la demande et l'information des demandeurs.
  - Pour les EPCI dotées d'un PLH, le contrat de ville doit prévoir l'instauration de conférences intercommunales des attributions du logement. Ces conférences permettront de réunir l'ensemble des acteurs du logement sur le territoire afin d'élaborer les conventions intercommunales prévues dans l'article 8 de la loi 2014-173 du 21 février 2014.
  - Le ministère du logement animera, en lien avec le ministère de la ville, un groupe d'EPCI volontaires pour initier une politique d'attribution intercommunale. Celle-ci sera basée notamment sur des critères d'attributions communs, la mutualisation des contingents et la cotation de la demande. La loi « Égalité et Citoyenneté » devrait généraliser et amplifier cette réforme à l'ensemble des territoires.
- **Développer la gestion urbaine de proximité.**
  - Faire un point sur les tentatives de mise en place d'une GUP.
  - Mettre en place un groupe de travail avec les acteurs concernés.
  - Mettre en œuvre sur les deux quartiers des outils de gestion de proximité adaptés en vue d'améliorer les conditions de vie des habitants, en tenant compte du cadre des contreparties liées aux abattements TFPB.
- **Rendre les habitants acteurs de leur vie.**
  - Sensibiliser les habitants sur les thématiques « propreté » et « troubles de voisinage ».
  - Mener à bien les travaux co-financés par l'ANRU et pérenniser les investissements réalisés.

Les financements et dispositifs mobilisables :

- Dispositif mobilisable : Contrat Régional de Solidarité Territoriale (modes doux, logement, espaces publics ...), à négocier dans le futur contrat selon les modalités en vigueur.



## Le constat national :

Un manque d'ouverture du quartier sur la ville est souvent constaté. La difficulté des habitants en termes de déplacement est indéniable que ce soit en transport collectif ou individuel. Les liaisons piétonnes et les pistes cyclables sont rares et les accès routiers sont parfois à revoir pour éliminer les voies sans issue notamment. Des mobilités différentes et des attentes différentes en termes de transports selon le sexe et les rôles (parentalité, travail (horaires décalés), loisir...) sont remarquées : une enquête nationale soulève que les femmes des quartiers prioritaires auraient moins accès au parc automobile : seules 47% des femmes détiennent le permis de conduire contre 71% des hommes.

## Le diagnostic de territoire

### *Isolement des quartiers*

Isolement des quartiers et sentiment de dévalorisation de ceux-ci ainsi que de la population qui les occupe sont les constats récurrents des différents partenaires du territoire. Un diagnostic en marchant a notamment permis à l'ensemble des acteurs concernés de mettre en évidence la nécessité de travailler encore sur l'intégration des quartiers à la ville et inversement. Rendre ces quartiers attractifs agirait sur l'ensemble des piliers du contrat de ville. Le groupe de travail évoque la nécessité d'ouvrir le quartier sur l'extérieur en y insérant par exemple un équipement culturel rayonnant et des services.

Le problème du transport est évoqué avec les postulats suivants :

- Le centre-ville n'est jamais très loin mais cela reste difficilement accessible pour des personnes ayant plus de difficultés à se déplacer (personnes âgées, handicap, poussette...).
- Les supermarchés sont trop éloignés sans moyen de transport.
- Les lignes de bus départementales ne passent pas sur les quartiers et plus globalement la fréquence de desserte semble insuffisante.
- Le service de location de deux roues n'est pas possible sur les quartiers car il n'y a pas de box individuels sécurisés.

Il semble donc nécessaire de travailler à la mobilité des habitants du quartier vers l'extérieur, mais aussi à l'attractivité du quartier pour l'extérieur.

Plus globalement, un travail important doit être fait pour valoriser les quartiers, ses habitants et le cadre de vie (manifestations régulières et annuelles, mise en valeur de l'existant comme le marché, le terrain de sport...).

### L'enjeu stratégique :

**Ouvrir le quartier sur l'extérieur** (travail autour de la mobilité, éliminer les barrières physiques type cul de sac, insérer ou conforter des pôles d'attractivité : exemple antenne du centre social, maison des associations, école de musique...)

### Les objectifs généraux et opérationnels :

- **Développer la mobilité pour permettre aux habitants de ne pas être captifs de leur quartier.**
  - Poursuivre l'étude de la solution de déplacement par navette pour les habitants (toutes générations).
- **Favoriser l'accessibilité des quartiers**
  - Revoir les liaisons routières des quartiers (cul de sac, sens unique)
  - Adapter la trame viaire pour tous les styles de mobilité : cheminements doux, piétons, vélos, circulation voitures, transports en commun.
  - Développer les transports publics et soutenir la mobilité avec une attention particulière à la mobilité des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des personnes travaillant dans les périphéries des villes.
  - Revoir les lieux d'arrêts de car et leurs horaires...
  - Favoriser les réflexions en termes de « déplacement-transports », en associant les habitants.
- **Redéployer des services et équipements de la ville sur les quartiers.**
- **Travailler avec les habitants, les associations, les bailleurs et les services municipaux à la programmation de temps forts sur les quartiers.**
  - Mobilisation du conseil citoyen.
  - Poursuivre ou redynamiser les actions existantes (fêtes des voisins).

### 3) Le pilier emploi et développement économique.

Ce pilier constitue une attente majeure des habitants. Aborder conjointement le développement économique, l'emploi et la formation, c'est reconnaître que des énergies et des savoir-faire existent au sein des quartiers prioritaires et qu'ils sont également des territoires économiques parmi d'autres. De plus, l'absence de formation de base suffisante est un facteur d'exclusion du marché du travail.

#### **Les constats nationaux concernant la situation de l'emploi :**

- L'offre de service en matière de formation et d'accès à l'emploi :
  - Difficultés pour coordonner les interventions des différents acteurs de l'emploi entre eux et parfois avec le réseau des associations locales.
  - Méconnaissance par les habitants des quartiers de l'offre de service proposée par l'ensemble des acteurs de l'emploi.
  - Absence dans certains quartiers d'un guichet unique identifié en matière d'emploi.
  - Absence de passerelles permettant d'orienter des publics très éloignés de l'emploi vers des structures d'accompagnement, notamment pour les jeunes.
- L'offre de transports collectifs :
  - Difficultés d'accès à certaines zones d'activité par les transports en commun.
  - Méconnaissance ou absence de réseau de transports en commun et de son utilisation par certains résidents des quartiers.

## Le diagnostic de territoire :

### ➤ Des quartiers peu vecteurs d'emplois locaux

#### *Peu d'entreprises dans les quartiers prioritaires*

Les quartiers prioritaires regroupent, en 2013, 35 établissements mais seulement 10 ont un salarié. Il s'agit d'un taux d'entreprise pour 1 000 habitants très faible, soulignant la fonction résidentielle des quartiers. Près de la moitié de ces établissements sont liés au commerce.

Ces quartiers sont également peu concernés par la création d'entreprise effective avec une domiciliation des entreprises dans les quartiers.

	Nombre d'établissements en 2013							
	Secteurs d'activités dominants							
	Total	dont avec salariés	Nombre d'établissements /1000 hab	Fabrication d'autres produits industriels	Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	Construction	Immobilier	Activités scientifiques et techniques ; administratifs et de soutien
Quartiers Nord	14	5	6	1	8	1	1	2
Quartier Saint Aignan	21	5	15	1	9	1	2	1
Quartiers prioritaires	35	10	9	2	17	2	3	3
		29%		6%	49%	6%	9%	9%
CCLCP	666	322	51	22	215	44	35	86
		48%		3%	32%	7%	5%	13%

Source : INSEE, Répertoire des entreprises et établissements (SIRENE), mars 2015.

### ***Un taux d'activité relativement faible, surtout pour les femmes***

Le taux d'activité et le taux d'emploi sur les quartiers prioritaires sont plus faibles que sur le reste de l'agglomération de Pithiviers. Cette différence est particulièrement importante pour les femmes et pour les moins de 54 ans.

Taux d'activité en 2010					
	15-24 ans		25-54 ans		55 - 64 ans
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Quartiers Nord	40,70%	58,20%	75,60%	94,40%	32,10%
Quartier Saint Aignan	38,90%	54,60%	61,60%	88,50%	25,10%
Commune de Pithiviers	52,10%	61,10%	78,50%	94,70%	34,00%
CCLCP	48,40%	57,60%	82,30%	95,40%	35,40%

Taux d'emploi en 2010					
	15-24 ans		25-54 ans		55 - 64 ans
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Quartiers Nord	23,10%	39,20%	59,20%	81,30%	25,70%
Quartier Saint Aignan	19,80%	32,10%	42,10%	70,80%	20,90%
Commune de Pithiviers	35,30%	45,90%	65,70%	85,00%	29,60%
CCLCP	33,80%	43,00%	71,00%	87,00%	31,30%

Source : INSEE.

➤ **Une population peu diplômée**

Les quartiers prioritaires sont caractérisés à la fois par une surreprésentation des personnes y résidant sans diplôme, et une sous-représentation des diplômés de l'enseignement supérieur. Les femmes sont plus touchées que les hommes par l'absence de diplôme, notamment supérieur.

Part des non diplômés par sexe en 2010			
	Femmes		Hommes
	Nombre	Part	Nombre
Quartiers Nord	383	44,2%	340
Quartier Saint Aignan	256	55,3%	241
Commune de Pithiviers	1 215	35,0%	1 044
CCLCP	1 546	31,4%	1 386
Part des hauts niveaux de formation par sexe en 2010 (diplôme de l'enseignement supérieur long)			
	Femmes		Hommes
	Nombre	Part	Nombre
Quartiers Nord	11	1,3%	20
Quartier Saint Aignan	6	1,3%	4
Commune de Pithiviers	161	4,6%	187
CCLCP	235	4,8%	258

Source : INSEE.

➤ **Des quartiers fortement impactés par la hausse du chômage**

***Une hausse du chômage marquée dans les quartiers Nord***

Répartition et évolution des demandeurs d'emploi selon le sexe	Nombre de demandeurs d'emploi (catégories A, B, C, D, E)			Évolution (juin 2013 / juin 2014)	
		Dont femmes	Part des femmes	Évolution en %	Hommes
Communauté de communes du cœur du Pithiviers	1515	771	50.9	+4.6%	+10.2%
Quartier Nord	338	170	50.3	+16.2%	+17.5%
Saint Aignan	242	114	47.1	+3.0%	+2.4%

Source : Pôle Emploi, 2015.

Une forte augmentation des demandeurs d'emploi sur le quartier Nord (+16,2 %) contre 4,6 % pour la communauté de communes et 3% pour le quartier Saint-Aignan est à noter. Les éléments d'explication sont les suivants :

- L'impact de la fermeture des entreprises DOUX, CARGOVAN et STECO sur les habitants du quartier Nord ;
- Le déménagement d'habitants de Saint-Aignan vers le quartier Nord.

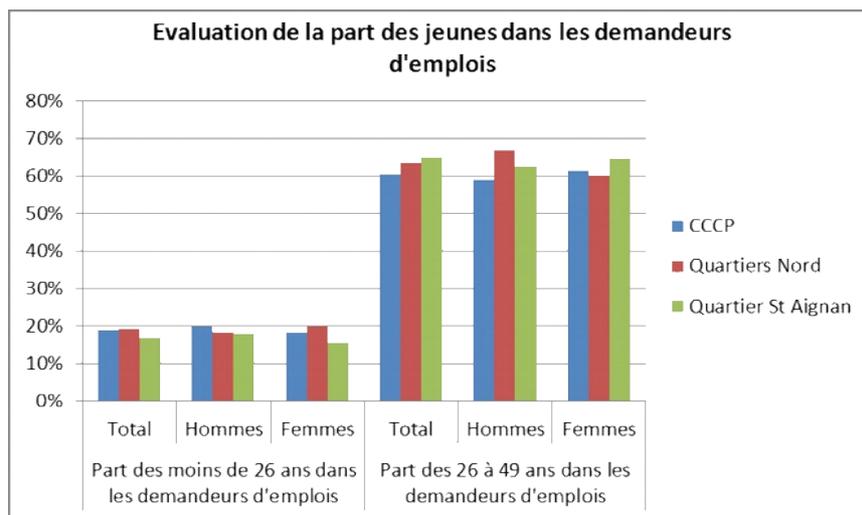
Selon l'étude nationale ONZUS de 2014, près d'une femme sur 2 (47 %) des quartiers prioritaires n'est pas présente sur le marché du travail (soit parce qu'elle n'occupe pas d'emploi soit parce qu'elle n'en recherche pas) contre 33 % hors ZUS.

Les demandeurs d'emplois des quartiers prioritaires sont au chômage depuis plus de 1 an pour 45,2% d'entre eux, contre 42,5% pour la moyenne de la Communauté de Communes. Ces deux niveaux sont donc comparables, notamment pour les demandeurs d'emplois de plus de 2 ans. Or, on constate que sur la période septembre 2013-septembre 2014, le chômage de 1 à 2 ans a augmenté de 20,4% pour les personnes issues des quartiers prioritaires. Il y a donc un risque élevé sur une baisse de l'employabilité de ces demandeurs d'emplois si leur situation perdure.

***Une surreprésentation des 26-49 ans dans les demandeurs d'emplois***

La part des moins de 26 ans dans les demandeurs d'emplois dans les quartiers prioritaires est comparable à celle constatée à l'échelle de l'ensemble de la communauté de communes. Il y a néanmoins une surreprésentation de cette tranche d'âge chez les femmes des Quartiers Nord.

La part des 26 ans à 49 ans est plus importante que sur l'ensemble de l'EPCI avec, dans ce cas, une surreprésentation des femmes du Quartier Saint-Aignan.



Source : Pôle Emploi, 2015.

Parmi les 175 jeunes des quartiers suivis par la Mission locale de janvier à septembre 2014, 56 se trouvaient en situation d'emploi soit près d'un tiers.

Selon la Mission locale, le niveau de mobilité diffère selon que les jeunes résident dans ou hors quartiers.

Pour l'ensemble du public Mission Locale, l'automobile représente le premier moyen de locomotion dans la communauté de communes alors qu'il n'apparaît qu'en troisième possibilité chez les jeunes des quartiers.

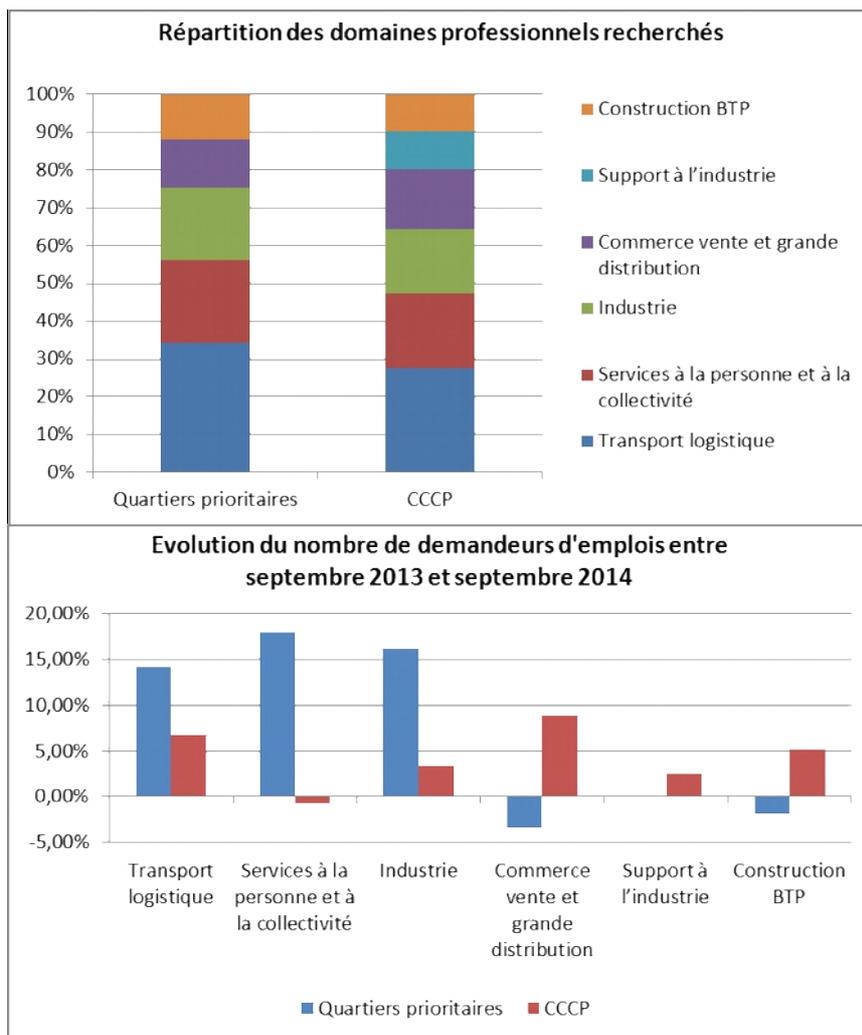
La majorité des jeunes des quartiers déclarent n'avoir aucun moyen de locomotion.

### ***Une vulnérabilité liée à l'orientation professionnelle et aux formations***

L'évolution annuelle montre que la perte d'emplois dans le transport/logistique, les services à la personne et à la collectivité ainsi que l'industrie touche plus particulièrement les habitants des quartiers prioritaires.

La Mission locale constate que les jeunes des quartiers sont prioritairement orientés vers les filières professionnelles : secrétariat/vente pour les jeunes filles et maintenance pour les jeunes hommes.

Dans les quartiers prioritaires, on observe, pour les femmes, un emploi plus précaire et plus morcelé (plus de temps partiel et de CDD, travail le soir ou le dimanche), ainsi que des freins liés à l'orientation et à la formation.



Source : Pôle Emploi, 2015.

42 % des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires ont un niveau 5 bis ou 6 contre 33% pour l'ensemble de la communauté de communes.

Les formations initiales professionnelles proposées sur le territoire (vente, cuisine hôtellerie, BTS assistant de gestion PME) ne se retrouvent pas dans les métiers recherchés par les demandeurs d'emploi.

➤ **Difficulté accrue des moins de 25 ans**

***La mission locale***

La mission locale de Pithiviers assure des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement pour aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose l'insertion sociale et professionnelle. Elle apporte des réponses aux questions d'emploi, de formation mais aussi sur le logement, la santé, la culture ou encore la mobilité.

Les jeunes accueillis à la mission locale profitent d'un suivi personnalisé dans le cadre de leurs démarches. Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, peut bénéficier de réponses individualisées pour définir son projet professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2015, la Mission Locale était localisée en périphérie Nord du centre-ville (mail Nord). Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015, ses locaux sont situés au centre social Madeleine Roland de Pithiviers. **Ses locaux s'éloignent donc des quartiers prioritaires.**

### ***Une part croissante des jeunes issus des quartiers prioritaires***

En 2014, la Mission Locale de Pithiviers a suivi 513 jeunes, dont 189 issus des quartiers prioritaires (37%). La part des jeunes issues des quartiers prioritaires dans le public de la Mission locale s'est redressée, puisqu'elle était de 19,1% en 2007 et de seulement 10% en 2010.

Cette évolution peut être liée au fait qu'entre 2006 et 2012, une antenne de la mission locale était présente sur le quartier Nord (Saint-Eloi) en complément de la permanence au siège et dans le quartier Saint-Aignan. En 2011, 278 jeunes ont ainsi été accueillis sur cette antenne de Saint-Eloi.

### ***Des freins à l'emploi***

65% des jeunes accueillis à la Mission locale ont des niveaux supérieurs ou égaux au niveau V. Pour les jeunes filles, la proportion atteint 67,3 % contre 55,8 % pour les jeunes garçons.

Les jeunes filles des quartiers ont des scolarités moins chaotiques que les garçons qui rencontrent des problèmes d'absentéisme, de comportement et de rupture anticipée des parcours scolaires avant l'obtention du diplôme.

La Mission locale constate que le niveau des jeunes des quartiers est proportionnellement plus faible que celui des autres jeunes.

L'intégration dans la vie publique semble plus aisée pour les jeunes femmes qui, connaissant mieux les codes sociétaux, rencontrent moins de difficultés.

Les jeunes femmes résidant dans les quartiers sont plus souvent chargées de famille monoparentale que les autres jeunes femmes fréquentant la Mission Locale.

Le sentiment de discrimination, notamment lié à la nationalité et à la « couleur de peau » est plus souvent évoqué par les jeunes hommes que par les jeunes femmes.

La problématique de l'illettrisme touche plus particulièrement les quartiers prioritaires comme le précise le rapport national EGALITER de juin 2014 : 17 % des femmes (14 % des hommes) habitant en ZUS sont en situation d'illettrisme contre 5 % des femmes (7% pour les hommes) hors ZUS ce qui constitue un obstacle majeur à la formation.

Les jeunes ont une mauvaise connaissance des métiers et peu de projets professionnels. Ils classent leurs choix de formations (par défaut) en priorisant celles qui se trouvent dans ou à proximité de leur quartier.

Parmi les jeunes suivis par la Mission locale en 2014 et ayant eu une activité professionnelle cette année-là, seulement 53% sont détenteurs du permis de conduire. 21% est sans permis et 26% a le code ou est en cours de passer son permis de conduire.

Des freins à l'emploi cumulés et persistants : savoirs de base, maîtrise de la langue française, respect des codes sociaux, problèmes de mobilité et de garde d'enfants.

Une étude de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) montre que pour la moitié des femmes, le temps partiel est pris faute d'avoir trouvé un emploi à temps plein.

#### ***Des difficultés d'insertion professionnelle***

Parmi les jeunes accueillis par la Mission Locale en 2014, 132 issus des quartiers prioritaires ont eu une activité professionnelle, à 62% via des CDD en Intérim.

Profil des jeunes des quartiers prioritaires accueillis par la Mission Locale de Pithiviers en 2014	Quartiers Nord	Quartier Saint Aignan	Total
CDD	17	17	34
CDD Emploi d'Avenir secteur marchand	1		1
CDD Emploi d'Avenir secteur non	4	2	6
CDD insertion	2	2	4
CDD intérim	45	38	83
CDD saisonnier	1		1
CDD temps partiel	1		1
CDI	1	3	4
CDI Emploi d'Avenir secteur marchand	1		1
CDI temps partiel	1		1
Contrat d'apprentissage	2		2
Contrat de professionnalisation		1	1
CUI CAE CDD	1	2	3
<b>Total</b>	<b>72</b>	<b>60</b>	<b>132</b>

## L'enjeu stratégique :

### **Renforcer les compétences et l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi des quartiers.**

#### Les objectifs généraux et opérationnels :

- **Renforcer les compétences des demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires.**
  - Favoriser l'accès des jeunes et des adultes à un premier niveau de qualification (niveau V) :
    - Mettre en place des actions d'apprentissage des codes sociaux pour certains jeunes ou adultes en amont de l'accès à des formations : travailler à la fois sur les savoir-être et savoir-faire. Expérimentation de modules de formation courts avec immersion en entreprise.  
Financements et dispositifs mobilisables : Pôle Emploi, Région (VISAS LIBRES SAVOIRS).
    - Développer l'alternance et en particulier l'apprentissage par la mise en place d'actions visant à augmenter l'offre d'apprentissage (carrefour des métiers, mini forums, portail alternance de la MDE,...), à lever les freins à l'accès à l'alternance, à assurer un accompagnement renforcé par les CFA pour l'accueil en entreprise.  
Financements et dispositifs mobilisables : conseillers Pôle Emploi relation entreprises, mission locale, chambres consulaires, l'accompagnement financier des CFA par la Région pour permettre l'accompagnement pédagogique des apprentis en situation de fragilité scolaire.  
Engagement de l'Etat : 40 % de jeunes des quartiers dans le dispositif « réussite éducative ».
    - Faire bénéficier les jeunes des quartiers des dispositifs spécifiques existants : école de la 2<sup>ème</sup> chance, EPIDE, emplois d'avenir, dispositif « formation 2<sup>ème</sup> chance », prestations d'accompagnement intensif des jeunes, clubs jeunes chercheurs d'emploi d'avenir.  
Financements mobilisés : État, Pôle Emploi,....  
Engagement de l'Etat : 40 % de jeunes des quartiers dans les écoles de la 2<sup>ème</sup> chance, 50% dans les EPIDE et 23 % dans les emplois.
    - Réaliser au minimum 2 chantiers formation par an autour de prestations supports éducatives.
    - Informer les jeunes sur « l'ensemble des possibles » en matière de formations et de métiers afin d'éviter l'autocensure par la réalisation d'événementiels ou de visites d'entreprises.  
Financements mobilisés : Pôle Emploi, mission locale, Éducation Nationale
    - Développer les périodes d'immersion en entreprise (stages, périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP)) en incitant les entreprises à prendre des stagiaires, notamment dès la 3<sup>ème</sup> et en préparant les jeunes à intégrer ces stages. Accompagner les jeunes et

- les entreprises pour faciliter la compréhension des attentes réciproques. Financements mobilisés : Pôle Emploi, mission locale
- Promouvoir les formations en lien avec les secteurs et métiers en tension :
    - Favoriser la mixité des métiers en permettant l'ouverture aux femmes des métiers en tension dits « traditionnellement masculin ». Financements mobilisés : État...
    - Soutenir les actions de communication et de promotion des métiers (semaine de l'industrie, événementiels au Centre de l'emploi...). Financements mobilisés : Pôle Emploi, ...
  - **Renforcer l'insertion des publics dans un parcours d'accès à l'emploi durable :**
    - Assurer une offre de service permettant de favoriser l'autonomie des personnes en insertion notamment en ce qui concerne la mobilité, les savoirs de base, la maîtrise de la langue française, la garde d'enfants et l'apprentissage des codes sociaux :
      - Organiser des actions collectives de lutte contre l'illettrisme et d'apprentissage des savoirs de base en lien avec l'accompagnement professionnel pour un public de demandeurs d'emploi et de salariés. Financements et dispositifs mobilisables : dispositifs régionaux du type « Visas Libres Savoirs ».
      - Disposer d'un espace numérique identifié et labellisé « visa bureautique ».
      - Favoriser l'accompagnement des jeunes par la mission locale notamment dans le cadre du CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale). Améliorer l'implantation de la mission locale dans les quartiers et organiser l'articulation entre le réseau des associations locales et la mission locale. Financements mobilisés : État. Engagement de l'Etat : 20 % des contrats CIVIS réservés à des jeunes des quartiers.
      - Développer une offre de services pour l'autonomie des personnes en insertion notamment autour de la mobilité, de la garde des enfants pour des besoins spécifiques et/ou des horaires atypiques. Financements et dispositifs mobilisables : État, Pôle Emploi, CDC, Contrat régional de solidarité territoriale pour les projets d'accueil enfance – petite enfance (à négocier dans le futur contrat, selon les modalités en vigueur).
      - Organiser des actions de communication et de promotion des outils de mobilité (transports en commun, vélos, ...).
    - Assurer un accompagnement permettant le maintien des personnes dans l'emploi :
      - Identifier des relais sur les quartiers pour orienter les habitants vers les acteurs de l'emploi.
      - Mettre en place des prestations de suivi dans l'emploi (du recrutement à la fin de la période d'essai) afin d'aider les PME et TPE à recruter des personnes des quartiers de manière pérenne.

- Mobiliser les contrats aidés (CAE, CIE, CIE Starter et emplois d'avenir) au profit des habitants des quartiers :
  - Favoriser l'émergence de contrats aidés aussi bien dans le secteur marchand que non marchand par des actions de prospection auprès des employeurs potentiels.  
Financements mobilisés : État, Pôle Emploi, mission locale, ...  
Engagement de l'Etat : Taux d'accès des résidents des quartiers à ces contrats CAE (11,7% en 2015), CIE (12,9% en 2015), emplois d'avenir (23 % en 2015).
- Créer de l'activité dans les quartiers par le développement de l'insertion par l'activité économique :
  - Développer les clauses d'insertion dans la commande publique notamment dans les programmes de renouvellement urbain en réservant des lots sur des prestations nouvelles pour des entreprises d'insertion et des chantiers d'insertion.  
Financements mobilisés : État, ESS.  
Engagement de l'Etat : Charte nationale d'insertion de l'ANRU (5% des heures travaillées réservées notamment à des femmes et des jeunes des quartiers dans le cadre des chantiers ANRU et 10 % des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité.
  - Diversifier les activités support d'insertion par l'activité économique en favorisant des expérimentations d'activités dans les marchés publics.  
Financements et dispositifs mobilisés : Etat, ESS, Région : dispositifs en faveur de l'accès à l'emploi et à la formation du type Visas Libres Savoirs.
- Lutter contre la discrimination à l'embauche et dans l'emploi.



## Le diagnostic de territoire :

### ➤ La dynamique d'insertion professionnelle :

#### *La création d'entreprise à développer*

Les quartiers prioritaires sont peu concernés par la création d'entreprise avec une domiciliation des entreprises dans les quartiers. En 2013, 12 entreprises domiciliées dans les quartiers prioritaires ont été créées sur les 81 créées sur la Communauté de Communes, soit 15% des entreprises créées. Il s'agit d'une part inférieure à celle du poids des quartiers prioritaires dans la population de l'EPCI (30%).

	Nombre d'établissements créés en 2013		Secteurs d'activités dominants				
	Total	Nombre d'établissements /1000 hab	Fabrication d'autres produits industriels	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	Construction	Activités immobilières	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien
Quartiers Nord	6	2		2	2		1
Quartier Saint Aignan	6	4		4	2		0
Quartiers prioritaires	12	3	0	6	4	0	1
			0%	17%	11%	0%	3%
CCLCP	81	6	4	22	11	2	12
			1%	3%	2%	0%	2%

Source : INSEE, Répertoire des entreprises et établissements (SIRENE), mars 2015.

Les porteurs de projet de création d'entreprise peuvent néanmoins bénéficier de dispositifs d'aide et d'orientation à la création d'entreprise, telle que la Boutique de Gestion (BGE) opérant une permanence sur Pithiviers. Les principaux motifs de sollicitation par les porteurs de projet de création d'entreprise sont les suivants : prise d'informations sur la création d'entreprise, découverte du parcours de création, aide à trouver l'idée, la nature du projet, validation du projet, appui à la structuration du projet,...

Sur 38 personnes accompagnées par BGE en 2014, seulement 13 (34%) sont issues de la commune de Pithiviers, dont 5 sont issues des quartiers de la Politique de la Ville (2 des quartiers Nord et 3 de Saint-Aignan).

Sur la période 2009-2014, BGE a accompagné en moyenne chaque année 5 créateurs d'entreprise issus des quartiers prioritaires sur les 20 habitants le canton de Pithiviers (soit 25%). 30% de ces créateurs issus des quartiers prioritaires ont entre 16 et 25 ans, alors qu'au niveau du Loiret la part de cette tranche d'âge n'est que de 11%. 60% des personnes suivies dans les quartiers prioritaires de Pithiviers ont entre 26 et 45 ans, contre 72% à l'échelle du Loiret.

La part de ces créateurs d'entreprise accompagnés issus des quartiers prioritaires correspond à 38% des bénéficiaires de l'aide de BGE de Pithiviers, soit une proportion comparable au poids des habitants des quartiers dans la commune. L'aide à la création d'entreprise suscite donc un certain intérêt.

### ***L'accompagnement vers l'insertion professionnelle***

Dans le cadre du CUCS, des projets en faveur de l'insertion professionnelle ont été accompagnés ces dernières années. Il s'agit notamment de l'intervention de l'entreprise TRIaction (cette entreprise se situe dans l'économie marchande en offrant aux personnes en difficulté un accompagnement professionnel en milieu productif afin d'intégrer le marché de l'emploi).

En 2014, l'entreprise TRIaction a, dans le cadre du CUCS, accompagné 54 personnes dont 32 sont issues des quartiers prioritaires (60%) et 50% sont des femmes. Parmi ces derniers, 11 (34%) ont moins de 35 ans. Les difficultés dans le retour à l'emploi de ce public sont en majorité liées à la mobilité (44%) et à des problèmes familiaux (39%).

#### **➤ Les constats concernant la situation économique :**

- Le tissu économique :
  - Une méconnaissance des entreprises du territoire et des métiers proposés de la part des habitants.
  - Une méconnaissance du potentiel de compétences existant dans les quartiers de la part des chefs d'entreprises du territoire.
- Les commerces :
  - Présence de commerces de proximité :
    - Quartiers Nord : épicerie, café, bureau de tabac
    - Saint-Aignan : 2 épiceries, 1 point phone, 1 pharmacie
  - Difficulté pour maintenir une offre de commerces diversifiée permettant une mixité sociale.

#### L'enjeu stratégique :

#### **Renforcer l'attractivité économique des quartiers.**

#### Les objectifs généraux et opérationnels :

- Favoriser l'implantation d'activités nouvelles et le développement de celles existant sur le territoire :
  - Inciter les entreprises à avoir recours aux TPE et structures IAE, notamment dans le cadre des marchés publics pour développer leur activité.
  - Accompagner les TPE à répondre aux marchés en groupement (accompagnement clauses d'insertion).
- Développer une stratégie foncière permettant de favoriser l'activité économique et les services connexes :
  - Intégrer dans chaque opération de renouvellement urbain une étude foncière en faveur du développement économique.
- Maintenir et développer une activité commerciale équilibrée dans les quartiers :

- Intégrer dans chaque opération de renouvellement urbain un diagnostic de l'offre commerciale à réaliser avec les acteurs du quartier et les élus chargés du commerce. Définir un plan stratégique d'actions.  
Financements et dispositifs mobilisables : Contrat régional de solidarité territoriale (à négocier dans le futur contrat, selon les modalités en vigueur) et financements FEDER (pour l'immobilier d'entreprises dans les quartiers prioritaires).
- Accompagner et soutenir la création d'entreprises :
  - Proposer des espaces aux micro-entrepreneurs adaptés à leurs besoins.  
Financements mobilisés : Caisse des Dépôts et Consignation, ....
  - Développer le parrainage des créateurs d'entreprise issus des quartiers par une entreprise : création d'un club d'entrepreneur réunissant des parrains et des créateurs.  
Financements mobilisés : Chambres consulaires,...
  - Assurer une visibilité de l'offre de service des structures d'accompagnement à la création d'entreprise (bus de la création d'entreprises pour aller au-devant des habitants avec des acteurs de la création d'entreprise) et développer une stratégie commune de communication sur l'offre de services en matière de création d'entreprise (plaquette de communication commune).
  - Favoriser et accompagner la création d'entreprise par les résidents des quartiers et notamment des femmes.  
Financements mobilisés : NACRE, prestations Pôle Emploi, Chambres consulaires, ESS, CDC, État , Les politiques régionales de soutien à la création – reprise d'entreprises (*CAP Artisanat Création – Reprise, CAP Création / Reprise Centre...*), ...
- Favoriser les relations entre les entreprises, les habitants et les acteurs de l'emploi :
  - Identifier un guichet unique de l'offre de service en matière d'emploi et de création d'entreprise sur chaque quartier prioritaire.
  - Mobiliser les entreprises, notamment les associations de parcs d'activités : recrutement, parrainage et déclinaison locale de la charte « Entreprises et quartiers ».

#### 4) Le pilier citoyenneté et valeurs de la République.

La République Française garantit à l'ensemble des citoyens une égalité en droits et en devoirs, condition inhérente au développement d'une vie en communauté satisfaisante pour tous et conforme aux valeurs fondamentales du peuple français.

Le contrat de ville devra veiller à promouvoir les valeurs de la République telle que la laïcité, la solidarité, la participation à la vie démocratique et la maîtrise de la langue française afin de renforcer l'appartenance de chacun à une communauté de valeurs partagées et à donner à tous les mêmes opportunités, dans le respect commun des règles du vivre ensemble.

Cet enjeu doit s'appuyer sur la lutte contre toutes les discriminations afin d'atteindre l'égalité réelle de traitement dans tous les domaines de la vie pour tous (logement, éducation, services publics,...). A ce titre, le thème transversal de l'égalité femmes/hommes sera particulièrement développé dans ce 4<sup>ème</sup> pilier.

##### Les constats :

Confrontée à une crise sociale et face à des phénomènes sociétaux qui viennent heurter sa conception de la démocratie, la République se doit de replacer ses valeurs au centre de l'exercice des politiques publiques: incivilités et délinquance, individualisme et repli communautaire, chômage et sentiment d'être discriminés sont autant de facteurs contribuant au malaise que connaît aujourd'hui l'ensemble du territoire national, y compris les quartiers prioritaires.

Face à ce constat, la République se doit d'assurer l'égalité entre ses citoyens, de promouvoir la fraternité et de garantir la sécurité, l'exercice des libertés ainsi que le respect de la laïcité.

##### L'enjeu stratégique :

##### **Des citoyens engagés dans la cité et le vivre ensemble.**

##### Les objectifs généraux et opérationnels :

- Renforcer l'appropriation et la connaissance des valeurs et symboles de la République afin que les futurs citoyens deviennent des acteurs engagés :
  - Promouvoir des actions de sensibilisation sur la notion de citoyenneté tout en ayant une meilleure vision des outils et dispositifs permettant son exercice.
  - Promouvoir une éducation aux droits et devoirs du citoyen.
  - Développer une éducation à l'exercice de la citoyenneté dont la participation aux différents scrutins électoraux.
  - Créer une réserve citoyenne sur l'ensemble des champs de la vie publique.
  - Élargir aux quartiers la couverture des réservistes locaux.
  - Sensibiliser à l'Histoire de France dans ses différentes composantes.

- Promouvoir des actions pour améliorer la connaissance du patrimoine local auprès des habitants.
- Encourager et valoriser le recueil de la mémoire des habitants.
- Accroître le service civique dans les quartiers en augmentant la part des jeunes des quartiers parmi les volontaires du service civique (atteindre 25%) et le nombre de missions au profit des quartiers.
- Réaffirmer et placer la laïcité au cœur de la République :
  - Former les habitants et les professionnels à la notion de laïcité.
  - Développer des actions d'échange et de dialogue sur les bases du respect et de la tolérance mutuelle entre les religieux, les athées et les agnostiques.
  - Mettre en place des actions de sensibilisation et de prévention contre toute forme de radicalisation :
    - Favoriser une éducation aux médias afin de susciter un usage raisonné et réfléchi des outils numériques.
    - Développer un enseignement laïc des religions pour distinguer ce qui relève d'une pratique culturelle courante d'une forme de radicalisation.
    - Sensibiliser les habitants aux conflits et enjeux contemporains.
    - Sensibiliser les professionnels et habitants aux mécanismes et aux modes de radicalisation.
- Conforter le Français comme langue de la République et composante d'une culture commune :
  - Démocratiser l'accès à la culture par la création de projets artistiques et culturels autour de la langue française.
  - Renforcer des actions linguistiques à destination des primo-arrivants ou des candidats à la naturalisation.
  - Développer des actions afin de valoriser la langue française à travers la journée nationale de la francophonie du 20 mars.
- Garantir une République pour tous en combattant les discriminations, visant à affirmer l'égalité pour tous, en particulier pour les femmes :
  - Établir le plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations en portant une attention particulière à l'élaboration d'un programme d'actions pour améliorer, significativement, l'égalité professionnelle, la parité, la protection des femmes contre toutes les formes de violence, l'accès aux droits des femmes et des familles, la lutte contre les stéréotypes et la citoyenneté.
  - Développer des actions de sensibilisation aux discriminations et aux préjugés contraires aux valeurs de la République.
  - Promouvoir des actions de lutte contre les stéréotypes sexistes et favoriser des actions de promotion de l'égalité des sexes sous tous les aspects de la vie: politique, économique, sociale, culturelle et environnementale.
  - Favoriser les actions permettant aux femmes de prendre leur place dans l'espace public et à toutes les décisions relatives aux projets de leurs territoires.
- Prévoir la participation des jeunes et l'égalité homme et femme dans les conseils citoyens :

- Prévoir la participation des jeunes et la parité dans les conseils citoyens.

Les financements et dispositifs mobilisables :

- Services civiques : État
- CAF du Loiret : dispositifs accompagnement de projet de jeunes et initiative locale d'habitants.
- Lutte contre les stéréotypes : État



L'enjeu stratégique :

**Favoriser le déploiement d'actions d'éducation populaire dans les territoires prioritaires.**

Les objectifs généraux et opérationnels :

- Renforcer les animateurs/éducateurs/médiateurs et les former (notamment sur des thématiques telles que la laïcité, la citoyenneté et les valeurs de la République) :
  - ☉—Proposer un programme de formation adapté aux besoins des animateurs intervenant sur les quartiers notamment sur les thématiques « laïcité », « citoyenneté », « menée de débats ».
- Développer des réponses innovantes notamment à destination des adolescents sur l'éducation à la citoyenneté, aux médias et réseaux sociaux :
  - ☉—Soutenir des actions innovantes en matière d'éducation à la citoyenneté et aux médias et réseaux sociaux.
- Favoriser une offre d'activités physiques et sportives citoyennes pour renforcer le vivre ensemble et le respect mutuel :
  - ☉—Accompagner l'action des clubs sportifs et des acteurs socio-culturels en faveur de la citoyenneté et du vivre ensemble en diffusant des outils pédagogiques réalisés par l'Etat (Pôle ressource national « *Sport, Éducation, Mixité, Citoyenneté* ») et en soutenant l'emploi d'éducateurs sportifs qualifiés.
- Favoriser l'initiative citoyenne :
  - ☉—Accompagner la mise en place des conseils citoyens et leur animation à l'échelle intercommunale (réunions de préparation aux échelles communale et intercommunale, rencontre départementale entre référents des communes et des EPCI, réflexion sur une éventuelle mutualisation, formation des animateurs des conseils citoyens) (acteurs : DDCS, communes, EPCI, DRJSCS, CGET).

Les financements et dispositifs mobilisables :

- Programme de formations : État
- Soutien à des actions innovantes : État
- Outils pédagogiques réalisés par l'Etat (pas de financement local nécessaire).
- Soutien des éducateurs sportifs qualifiés : CNDS.
- Formation : État, Région : actions en faveur de l'expression citoyenne dans les lycées.

## **IV - Le suivi et l'évaluation du contrat de ville.**

### **1) Les enjeux et principes généraux.**

Ce dispositif de gouvernance permet d'évaluer la mise en œuvre du contrat, d'en mesurer les effets produits et d'exposer les raisons qui ont conduit l'atteinte ou non des objectifs.

Au regard des évolutions socio-économiques, des politiques sectorielles mises en œuvre et des impacts des différents programmes mis à la disposition du contrat de ville, cette démarche souscrit à une adaptation en continu des dispositifs mis en œuvre dans les quartiers en s'appuyant sur une contribution permanente de l'ensemble des acteurs.

Ainsi, la réussite du contrat est conditionnée à une définition claire des objectifs et des indicateurs de résultats qui en découlent.

La phase d'évaluation doit être associée à chaque étape du contrat : conception, suivi, des actions et bilan. L'évaluation doit veiller à ce que les objectifs formulés soient opérationnels (accessibles et mesurables)

L'évaluation, aide au pilotage, renvoie à interroger les programmes d'actions déclinés des objectifs afin de révéler aux décideurs les failles survenues lors de la mise en œuvre du contrat et de ce fait procéder à des adaptations.

A partir d'un protocole d'évaluation partagé, un plan d'évaluation est établi chaque année selon les priorités de chacun, pour ajuster les objectifs et les actions. Ce référentiel commun permettra également de prendre en compte des propositions émanant des habitants.

Il comprendra :

- Une approche qualitative et quantitative : mesure de l'atteinte des publics ciblés et évolutions observées dans les quartiers.
- Le plan de financement du contrat analyse des conditions de mise en œuvre du contrat et cohérence des moyens par rapport aux objectifs.
- Des ajustements nécessaires : affiner la connaissance des changements et mobiliser les partenaires sur les contingences et les obstacles à l'atteinte des objectifs.

Il sera préparé par l'équipe projet, alimenté par les groupes de concertation et les conseils citoyens et validé chaque année par le comité de pilotage : l'objectif étant de coordonner l'offre de services proposée aux habitants mais aussi de maintenir la mobilisation des acteurs autour du contrat.

Il sera fait appel début 2016 à une prestation extérieure pour bâtir les outils de rendu de ce plan d'évaluation.

Une mission d'évaluation globale extérieure du contrat sera réalisée pour la période 2015 / 2018.

L'évaluation à mi parcours (fin 2017) déterminera plus que les autres la suite de la procédure.

### **2) La clause de revoyure.**

Selon les résultats de cette évaluation à mi parcours, le contenu du Contrat de ville pourra être profondément remanié.

## V - Signataires

**Pour la Préfecture du Loiret**  
**Monsieur Michel JAU**  
*Préfet du Loiret*

**Pour la commune**  
**de Pithiviers**  
**Monsieur Philippe NOLLAND**  
*Maire*

**Pour le Conseil Régional du**  
**Centre-Val de Loire**  
**Monsieur François BONNEAU**  
*Président*

**Pour le Conseil départemental du**  
**Loiret**  
**Monsieur Hugues SAURY**  
*Président*

**Pour la Communauté de**  
**Communes Cœur du Pithiverais**  
**Monsieur Michel PICARD**  
*Président*

**Pour le Direction Académique des**  
**Services Départementaux de**  
**l'Education National Monsieur**  
**Denis TOUPRY**  
*Directeur, Inspecteur d'Académie*

**Pour l'Agence Régionale de Santé**  
**Monsieur Philippe DAMIE**  
*Directeur Général*

**Madame Yolande RENZI**  
Procureur de la République Près  
du Tribunal de Grande Instance  
*d'Orléans*

**Pour le Tribunal de Grande**  
**Instance d'Orléans**  
**Madame Sylvie MOTTES**  
*Présidente*

**Pour la Caisse d'Allocations**  
**Familiales du Loiret**  
**Monsieur Jean-Marc BAUDEZ**  
*Directeur*

**Pour Pôle Emploi**  
**Monsieur Olivier TROUILLE**  
*Directeur de Pôle Emploi Pithiviers*

**Pour la Caisse Primaire**  
**d'Assurance Maladie**  
**Madame Laure LARISSE**  
*Directrice*

**Pour la Caisse des Dépôts et des**  
**Consignations**  
**Monsieur Pascal HOFFMANN**  
*Directeur Régional*

**Pour LogemLoiret**  
**Monsieur Olivier PASQUET**  
*Directeur Général*

**Pour la SIAP**  
**Madame Sandrine JARRIAU**  
*Directrice*

**Pour la Chambre des Métiers et**  
**de l'Artisanat du Loiret**  
**Monsieur Gérard MORIN**  
*Président*

**Pour la Chambre du Commerce et**  
**de l'Industrie du Loiret**  
**Monsieur Alain JUMEAU**  
*Président*

**Pour la Chambre de l'Agriculture**  
**du Loiret**  
**Monsieur Michel MASSON**  
*Président*

## **VI - Annexe**

- Liste des instructions sous forme de tableau.